

**Plan d'Action du Programme de Pays (CPAP)
UNICEF – Algérie
2016 – 2020**



(JUIN 2017)

« Comme chaque année, je veux réaffirmer la ferme volonté de notre pays d'œuvrer en faveur de la promotion des droits de chacun de ses enfants, et plus particulièrement, de ceux, vulnérables, qui se trouvent en situation de précarité et qui, donc, ont autant besoin de la communauté nationale et de la sollicitude des pouvoirs publics. Au-delà du rappel des obligations de l'Etat envers nos enfants qui constituent une frange importante de la population, je tiens à rendre un hommage appuyé et amplement mérité à toutes celles et à tous ceux qui œuvrent sans relâche, au sein des familles, ou à l'intérieur des établissements de protection de l'enfance, ainsi qu'au sein de la famille de l'éducation nationale, à assurer à nos enfants un réel accès à leurs droits élémentaires clairement établis par notre législation »

Message du Président de la République à l'occasion de la Journée internationale de l'enfant, 1^{er} juin 2015

Table des Matières

<i>Sigles et Acronymes</i>	1
<i>Préambule : CADRE COMMUN</i>	3
<i>PARTIE I : BASES DE LA RELATION</i>	3
<i>PARTIE II : ANALYSE DE LA SITUATION DES FEMMES ET DES ENFANTS</i>	3
<i>PARTIE III : PROGRAMME DE COOPERATION</i>	7
1 - PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS ET RAISONS D'ETRE DU PROGRAMME	7
2 - PRIORITES DE PROGRAMME	9
3 - DESCRIPTION DES COMPOSANTES DE PROGRAMME ET DES RESULTATS	10
Composante 1 - Développement et éducation de l'enfant.....	11
Composante 2 - Protection et participation de l'enfant.....	16
Composante 3 - Inclusion sociale	21
<i>Partie IV - STRATEGIES DE COOPERATION ET DE PARTENARIAT</i>	25
<i>Partie V - PROGRAMME ET GESTION DES RISQUES</i>	26
<i>Partie VI - SUIVI ET EVALUATION</i>	29
<i>Partie VII - ENGAGEMENTS DE L'UNICEF</i>	30
<i>Partie VIII - ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT</i>	30
<i>Partie IX - AUTRES DISPOSITIONS</i>	31

Photos couverture : ©UNICEF/ALGERIE/Giacomo P.

Sigles et Acronymes

ANS : Association Nationale du Sang
C4D : Communication pour le Développement
CdCS : Cadre de Coopération Stratégique
CDE : Convention relative aux Droits de l'Enfant
CEDEF : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CIDE : Comité International des Droits de l'Enfant
CNES : Conseil National Economique et Social
CONEVAL : Conseil mexicain en charge de l'évaluation de la politique de développement social
CPAP : Plan d'Action du Programme de Pays
CPD : Document de Programme Pays
DGSN : Direction Générale de la Sureté Nationale
ENS : Ecole Normale Supérieure
ESI : Ecole Supérieure d'Informatique
ESM : Ecole Supérieure de la Magistrature
FACE : Formulaire type pour l'Autorisation de Financement et la Confirmation des Dépenses
HACT : Approche Harmonisée de Transfert de Fonds
IDH : Indice de Développement Humain
INSAF : Projet d'amélioration de la Gouvernance Scolaire au Niveau Local
INSP : Institut National de Santé Publique
IPA : Institut Pasteur Algérie
MAE : Ministère des Affaires Etrangères
MARW : Ministère des Affaires Religieuses et des Wakfs
MdC : Ministère de la Communication
MDN : Ministère de la Défense Nationale
MDE : Un Monde Digne des Enfants
MdF : Ministère des Finances
MEN : Ministère de l'Education Nationale
MFEP : Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels
MICL : Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales
MICS : Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples /
MdJ : Ministère de la Justice
MJS : Ministère de la Jeunesse et des Sports
MODA : Analyse du Chevauchement des Privations Multiples
MoRES: Monitoring Results for Equity Systems
MSNFCF : Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme
MSPRH : Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière
ODDs : Objectifs du Développement Durable
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ONS : Office National des Statistiques
ONU : Organisation des Nations Unies
ORSEC : Organisation des Secours
OSC : Organisation de la Société Civile
PCH : Pharmacie Centrale des Hôpitaux
PIB : Produit Intérieur Brut
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
TIC : Technologie de l'Information et de la Communication
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
UNCT : Equipe Pays des Nations Unies
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

VIH/SIDA : Virus de l'Immunodéficience Humaine / Syndrome de l'Immunodéficience Acquise

Préambule : CADRE COMMUN

Le gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire, dénommé ci-après le « Gouvernement »

Et

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, dénommé ci-après l'« UNICEF »

Désireux de poursuivre leur partenariat et renforcer leur coopération pour la mise en œuvre de la Convention sur les droits de l'enfant (CDE) et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODDs), du Plan d'action d'un Monde Digne des Enfants (MDE) et du Plan Stratégique à Moyen Terme de l'UNICEF,

S'appuyant sur l'expérience acquise, les résultats et les leçons tirés du précédent cycle de programmation (2012-2015),

S'engageant dans un nouveau cycle de coopération du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020,

Déclarant que les responsabilités respectives des deux parties seront assumées dans un esprit de coopération amicale,

Agissant selon leur accord mutuel et leur coopération aux fins de la mise en oeuvre de la Convention relative aux Droits de l'Enfant et des recommandations de la Session Spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies consacrée aux enfants, résumées dans le document « un Monde Digne des Enfants »

Ont convenu de ce qui suit :

PARTIE I : BASES DE LA RELATION

L'Accord de Base conclu entre le «**Gouvernement** » et l'«**UNICEF** », le 20 novembre 1962, avec tous ses additifs et amendements, constituent la base des relations entre les deux parties. Les dispositions du présent Plan d'action doivent être interprétées à la lumière de cet Accord.

Le Plan d'action pour la période 2016-2020 doit être interprété et exécuté conformément aux dispositions de l'Accord de Base. Les programmes et les projets décrits dans le présent Accord ont été approuvés conjointement par le Gouvernement et l'UNICEF.

PARTIE II : ANALYSE DE LA SITUATION DES FEMMES ET DES ENFANTS

La République Algérienne Démocratique et Populaire est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, qui occupait en 2014 la 93^e place de l'Indice de Développement Humain (IDH). La croissance démographique a traversé une période de ralentissement puis s'est accélérée à partir de 2008, portant la population totale à près de 39,1 millions d'habitants en 2014¹, dont 14,3 millions d'enfants et adolescents, soit 37 % de la population nationale. La population urbaine représente 85 % de la population totale². Cette croissance démographique devrait continuer à s'accélérer à court et moyen terme du fait d'un taux de fécondité croissant³ au cours des dernières années, induisant aujourd'hui plus d'un million de naissances vivantes par an.

¹ Source : démographie algérienne (ONS)

² Source : recensement général de la population (ONS, 2008)

³ Taux de fécondité : 3,02 enfants par femme (ONS, 2014)

Depuis son indépendance, l'État algérien maintient un engagement ferme autour d'un contrat social axé sur le développement humain et des investissements significatifs en termes de redistribution des richesses nationales. Cet engagement se traduit aujourd'hui par l'existence de systèmes de subvention et de transferts sociaux qui représentent plus de 25 % des dépenses de l'État, en sus d'importantes sommes allouées à l'éducation nationale (15 % des dépenses publiques) ou à la santé (8 % des dépenses publiques en 2015). De tels investissements ont eu un impact extrêmement positif sur le développement social, qui se reflète dans le fait que l'État devrait atteindre, voire dépasser la quasi-totalité des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Toutefois, en dépit des avancées significatives enregistrées en matière de réduction du taux de mortalité maternelle, qui est passé de 215 à 66,4 pour 100 000 naissances vivantes entre 1990 et 2013⁴, le pays devra consentir des efforts supplémentaires pour atteindre le taux préconisé par l'OMD 5, qui est de 57 pour 100 000 naissances vivantes.

Pour aussi positifs qu'ils soient, notamment au vu de l'ampleur des défis logistiques et financiers qui ont sous-tendu de tels résultats dans le développement humain d'un pays qui est aujourd'hui le plus grand pays africain de par sa superficie, de tels succès occultent une réalité sociale plus complexe, dans laquelle l'offre de services sociaux présente de réelles disparités en termes d'accès et de qualité. Ces disparités touchent essentiellement les régions du Sud et des Hauts-Plateaux, les populations vulnérables vivant en zone urbaine et périurbaine, ainsi que certaines catégories d'enfants à besoin spécifique, dont les enfants en situation de handicap. Les réfugiés sahraouis qui vivent dans des conditions difficiles dans les camps autour de Tindouf (sud-ouest algérien) depuis près de 40 ans sont également considérés parmi les populations les plus vulnérables.

Ces disparités résultent de facteurs structurels liés à la géographie du pays ainsi que de facteurs institutionnels et socioculturels. Les limites des systèmes d'information et de suivi-évaluation rendent difficiles la planification rationnelle et la bonne gestion des programmes destinés aux mères et aux enfants. Il en résulte que la qualité et le degré d'accès aux services sociaux ne répondent pas aux normes et standards requis et à l'investissement consenti par l'État. Malgré l'important arsenal statistique du pays sur la situation des mères et des enfants, les données disponibles ne sont pas toujours ventilées par région, genre et quintile. L'analyse croisée des données statistiques administratives et des chiffres de l'Enquête Nationale à Indicateurs Multiples de 2013 (MICS 4) permet cependant de mettre en lumière un certain nombre de facteurs de vulnérabilité spécifiques à l'enfant et à la mère dans différents secteurs.

Dans le secteur de la santé, un renforcement important de l'offre de services, notamment en infrastructures et équipements, a largement contribué aux efforts nationaux en vue de la réduction de la mortalité infantile à 21,4 pour 1 000 naissances vivantes⁵ et de la mortalité maternelle désormais estimée à 66,4 pour 100 000 naissances vivantes⁶. Bien que le taux de mortalité infantile ait décliné de 53% par rapport au niveau de 1990, les progrès enregistrés sont aujourd'hui estimés insuffisants au regard du retard pris dans la lutte contre la mortalité néonatale, qui compte pour 70 % de la mortalité infantile. Les causes associées incluent la faible intégration des soins du nouveau-né à la prise en charge des grossesses et accouchements, une prise en charge périnatale incomplète qui entraîne des transferts souvent tardifs en cas de complications, et la limitation de l'offre de soins néonataux notamment en termes de réanimation néonatale et de prévention des handicaps évitables.

Le pays a également fait des efforts louables en termes de prise en charge intégrée, notamment médicale, des jeunes enfants âgés de zéro à six ans, avec des taux de vaccination pour la rougeole supérieurs à 90 %⁷. Des progrès restent toutefois nécessaires sur certains axes de prise en charge. Le taux d'allaitement exclusif jusqu'à 6 mois n'atteint que 25%⁸ alors qu'il dépassait les 80% au début des années 1990, et les pratiques nutritionnelles demeurent inadéquates pour une partie de la population, causant des retards de croissance pour 11,7 %

⁴ Source : données administratives nationales

⁵ MICS 4 (2013)

⁶ Données administratives (Estimation) (Ministère de la santé, 2012)

⁷ MICS 4 (2013)

⁸ Ibid. MICS4 (2013)

des enfants de moins de cinq ans (MICS 4) souvent parmi les quintiles de ménages les plus pauvres et les populations rurales – à noter que ce chiffre représente un progrès significatif comparé au taux de 18% enregistré en 2006 (MICS). Inversement, l'obésité n'épargne aucun groupe social avec une tendance à la hausse passant de 9,3% en 2006 à 14,4% en 2013. Si plus de 50 % des enfants âgés de cinq ans sont scolarisés dans les classes préparatoires créées par le Ministère de l'Éducation Nationale en 2012, l'accueil des jeunes enfants (3-4 ans révolus) dans les structures préscolaires ne dépasse pas 16,6 % (MICS 4), avec de fortes disparités entre régions et quintiles de revenus. Cette faible prise en charge peut en partie s'expliquer par la coordination insuffisante entre les acteurs et l'absence d'une politique harmonisée pour ce secteur.

Les efforts budgétaires déployés dans le secteur de l'éducation ont également permis d'améliorer de manière significative l'offre éducative et ainsi de relever les défis de l'« Éducation Pour Tous », d'atteindre l'OMD 2 et d'assurer une progression notable de l'accès à l'éducation préparatoire pour les enfants de cinq à six ans. En 2012-2013, le taux net de fréquentation du cycle primaire atteignait 97,4 % avec une quasi-parité entre les sexes, et des efforts seront consentis dans le prochain cycle de programmation pour assurer la scolarisation de tous les enfants et leur maintien à l'école jusqu'à l'âge de 16 ans. Entre 2006 et 2012, les écarts dans les taux de fréquentation au primaire entre les plus riches et les plus pauvres et entre les milieux urbains et ruraux se sont réduits d'une façon significative, ce qui veut dire que le taux de progrès a été plus élevé parmi les plus défavorisés. Le taux net de fréquentation au niveau post-primaire (cycles moyen et secondaire) a nettement évolué entre 2006, quand moins de deux tiers des enfants fréquentaient ces niveaux, et 2012, quand on y trouve plus de trois quarts des enfants. Les disparités socio-économiques ont été réduites en ce qui concerne les écarts entre les riches et les pauvres, d'un côté, et les milieux urbain et rural d'un autre côté. Malgré de tels succès, un certain nombre de défis persistent notamment liés à la problématique de l'échec et l'abandon scolaire qui résulte en un nombre élevé d'enfants de 6 à 16 ans qui ne sont pas scolarisés ou qui sont à risque d'abandon scolaire *avant d'avoir atteint le secondaire (lycée)*, principalement dans les régions défavorisées, les grands centres urbains et parmi les enfants issus de familles pauvres.. De tels défis pourront être relevés par un investissement accru dans la formation continue et spécialisée des enseignants et chefs d'établissements scolaires, le développement d'opportunités de réinsertion des enfants déscolarisés dans le système éducatif et de formation professionnalisante pour les plus âgés, et un accès progressivement généralisé des enfants de trois à cinq ans à l'éducation préscolaire.

Dans le domaine de la protection, un projet de loi portant sur l'amélioration des mesures de protection des enfants en danger et en conflit avec la loi, adopté par le Conseil des Ministres en 2014, devrait contribuer à renforcer les mécanismes de résolution des problèmes relatifs à l'enfance en danger. Le phénomène des enfants en danger ou en conflit avec la loi reste une préoccupation majeure soulignée par le recensement par les services de sécurité en 2014, de 6.231 agressions d'enfants, 256 enlèvements, 14 homicides et 6.836 enfants en conflit avec la loi⁹. L'enquête MICS 4 indique d'autre part que 86 % des enfants de 2 à 14 ans sont victimes de châtements corporels ou de maltraitance psychologique¹⁰, tandis que 82.3% des enfants étaient concernés lors de la MICS 3, sans différence significative entre les régions, les milieux ou selon le genre. Les principaux défis du secteur portent sur la nécessité de renforcer la cohérence intersectorielle des mécanismes de prévention et de signalement des violences faites aux enfants et de consolider les normes de qualité de la prise en charge, de la prévention et de la gestion par les services de protection de l'enfance. Il s'agira de proposer une organisation du recueil, du traitement et de l'évaluation des situations de risque ou de danger pour l'enfant et l'adolescent ainsi que leur orientation vers des services d'assistance spécialisés. Il est ainsi question de mettre à la disposition des acteurs les outils adaptés à l'accompagnement des enfants en situation de vulnérabilité en collaboration avec l'ensemble des partenaires institutionnels et de la société civile. (Ministères de la Solidarité, de la Famille et de la Condition de la Femme (MSNFCE), de la Justice, de l'Éducation Nationale, de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière, Forces de sécurité et autres intervenants institutionnels et ainsi instaurer un processus de signalement social au-delà du seul dispositif judiciaire existant qui ne

⁹ Données DGSN (2014)

¹⁰ MICS 4 (2013)

permet pas que l'ensemble des situations soient prises en charge de façon coordonnée, efficace et efficiente.

Le travail initié par le MSNFCF en 2015, en collaboration notamment avec le Ministère de la Justice (MdJ), pour un renforcement du dispositif de signalement coordonné par les services de milieu ouvert (SMO) sera poursuivi pour assurer un meilleur accompagnement des situations de danger. La mise en place d'un dispositif unique – répondant aux besoins du social et du judiciaire – permettra de recevoir les informations préoccupantes sur tout le territoire et d'engager des actions de proximité, avec les familles, pour toutes les situations préoccupantes ou de violence qui ne sont pas prises en compte actuellement de par la judiciarisation parfois excessive du traitement de la maltraitance.

Les adolescents et jeunes âgés de 15 à 29 ans, soit près de 11 millions d'individus, sont exposés à de nombreuses difficultés souvent induites par une transition difficile entre l'école et/ou la formation professionnelle et l'entrée sur le marché du travail. Dans ce secteur, les goulots d'étranglement se traduisent par une offre de services destinés aux jeunes insuffisamment adaptée à leurs attentes et aux opportunités de travail, et une méconnaissance par les intéressé(e)s de leurs droits et des opportunités d'actions et de participation dans leurs communautés.

Au-delà de la qualité des services sociaux disponibles dans différents secteurs, l'État algérien continue de fournir des transferts sociaux extrêmement importants prenant la forme de subventions des produits de base et énergétiques, ainsi qu'un grand nombre de transferts sociaux non contributifs dans différents secteurs jouant un rôle important d'appui aux enfants et familles les plus vulnérables.

Deux écueils restent cependant à prendre en compte. Le premier concerne le manque de cohérence dans le ciblage et la gestion desdits transferts amenant des coûts de transaction élevés et un filet de protection sociale à parfaire. Le second tient à la relative fragilité de la pérennité de ces transferts si la baisse du cours du pétrole devait se maintenir à moyen et long terme. Les recettes fournies par les hydrocarbures représentent près de 70 % des recettes de l'État. Une telle baisse prolongée pourrait donc à terme rendre plus difficile le maintien des subventions et transferts sociaux aux niveaux existants, et accroître les difficultés du pays à concrétiser les recommandations formulées à son intention par le Comité des Droits de l'Enfant en 2012¹¹. Ce dernier avait entre autre recommandé d'augmenter les budgets sociaux, d'accélérer la révision des politiques sectorielles et, cadres législatifs et réglementaires qui perpétuent les discriminations envers les enfants, et d'adapter le système national d'information afin que les données collectées facilitent l'analyse des progrès réalisés. D'autres recommandations portaient sur la création de mécanismes de coordination capables de renforcer l'intégration inter-programmes.

Les référentiels légaux et politiques régissant les droits des femmes en Algérie et les instruments de leur application – (en appui à la CEDEF) – sont riches par leur rayon d'action incluant : i) la stratégie nationale pour la promotion et l'intégration de la femme et du plan d'action correspondant (2010-2014), ii) la stratégie nationale de lutte contre la violence exercée à l'égard des femmes et son plan d'action (2007-2011), iii) la loi portant création du fonds de pension alimentaire au profit des femmes divorcées exerçant le droit de garde de leurs enfants adoptée en 2015, ceci en plus des nombreuses dispositions prises en faveur des femmes vivant en milieu rural et des femmes en situation de vulnérabilité.

¹¹ Comité des droits de l'enfant Soixantième session 29 mai-15 juin 2012, Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 44 de la Convention Observations finales: Algérie
http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolNo=CRC%2fC%2fDZA%2fCO%2f3-4&Lang=fr

1 - PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS ET RAISONS D'ETRE DU PROGRAMME

Le présent CPAP est aligné sur les perspectives et priorités de développement économique et social 2016-2020 du Gouvernement algérien. Il vise à renforcer l'impact du partenariat stratégique entre l'UNICEF et le gouvernement algérien de manière à faire progresser la cause des enfants en Algérie à partir de différents mécanismes d'intervention et stratégies de mise en œuvre des programmes.

La coopération entre les deux partenaires dans le cadre du cycle de programmation 2012-2015 a clairement eu des incidences positives sur la situation des femmes et des enfants en Algérie par le double effet des actions publiques d'amendement des dispositions législatives et réglementaires, ainsi que de nombreuses transformations qualitatives qui mettent en place de nouveaux référentiels pour la prise en charge de la femme et de l'enfant. Parmi ceux-là figurent la mise en place d'un système d'audit des décès maternels, le regain d'intérêt porté en direction de l'enfance en difficulté – pupilles de la nation et mineurs en contact avec la loi, des investissements forts autour d'un accroissement de la qualité de l'éducation par l'amélioration des acquis scolaires grâce à l'adoption d'une nouvelle approche pédagogique en classe et l'accroissement des efforts en faveur de la prise en charge et du développement du jeune enfant.

Le modèle social de l'Algérie peut se prévaloir d'exemplarité dans le domaine de l'éducation universelle, de la santé gratuite et de la couverture sociale étendue à toutes les catégories sociales défavorisées ou sans ressource, ainsi que dans l'appui apporté à la jeunesse pour l'aider à s'insérer dans le marché du travail. Néanmoins cette approche déterminée et volontariste autour de l'offre publique de services essentiels tournés vers l'enfance algérienne ne réduit pas nécessairement ni automatiquement les facteurs d'iniquité qui peuvent affecter ces enfants en termes d'accès à des services sociaux de qualité. Un certain nombre d'effets limitatifs au niveau des impacts sont dus aux difficultés de ciblage des populations éligibles à l'aide sociale de l'Etat et aux limites relevées dans l'assurance de chances égales à la promotion sociale des jeunes enfants.

De tels défis ont été mis en exergue notamment par le biais de l'enquête MICS4 qui a mis en lumière de nombreuses disparités selon le milieu urbain/rural et l'indice de pauvreté des ménages, soulignant la nécessité de mettre en place des programmes ciblés afin d'assurer le développement pour tous et de renforcer la résilience des populations vulnérables. Dans plusieurs domaines, le lien étroit entre le niveau socio-économique de la famille et les indicateurs du bien-être de l'enfant montrent clairement l'importance d'une planification nationale de développement social intégré qui mettrait l'enfant au centre de la lutte contre les disparités.

En termes de leçons apprises lors du précédent cycle de programmation 2012-2015, deux stratégies mobilisées peuvent éclairer et informer les choix de mise en œuvre du programme à venir. La première porte sur l'utilisation de l'outil d'analyse des goulots d'étranglement¹² autour de la problématique de la mortalité maternelle qui s'est avéré être un support extrêmement utile pour l'élaboration d'un Plan national d'action pour la réduction accélérée de la mortalité maternelle. Cet outil sera également utilisé pour mener une analyse similaire autour de la mortalité néonatale dans le cadre du programme de coopération à venir. La seconde porte sur l'importance du plaidoyer et de la communication auprès du grand public sur les droits de l'enfant renforçant l'appropriation et l'utilisation des approches basées sur les droits

¹² Système de suivi des résultats pour l'équité (MoRES)

des enfants et sur l'équité. Le succès d'une telle approche a été notamment visible dans le cadre de la campagne « #Endviolence », qui a suscité un engagement immédiat et total de l'ensemble de la société algérienne et du gouvernement, qui a par ailleurs contribué à positionner l'Algérie en défenseur des droits de l'enfant au sein du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies.

Le programme a également contribué au renforcement de capacités nationales en matière de communication pour le développement à travers la formation des gestionnaires de programmes de différents ministères et des professionnels de la communication. Le développement de partenariats et alliances stratégiques avec différents ministères, médias et associations a permis de créer un réseau d'acteurs relais engagés dans le plaidoyer, la mobilisation sociale et la communication pour le changement social et comportemental centré sur la promotion des bonnes pratiques familiales pour la protection de la santé de la mère et de l'enfant. Ceci a donc permis de compléter et appuyer l'investissement majeur fait par l'Algérie pour la mise en place et le renforcement d'un système efficace de santé publique a même d'assurer la protection et la promotion de la santé de la mère et de l'enfant.

D'autre part, une formation pour les professionnels de l'éducation (inspecteurs, chefs d'établissement et enseignants) a été organisée en 2012-2013 dans les Wilayas les plus à risque ; elle a porté sur les conduites à tenir en situation d'urgence.

Pour l'ensemble des partenaires nationaux, la valeur ajoutée de la collaboration avec l'UNICEF notée au cours de la revue à mi-parcours a été particulièrement notable dans le travail conjoint effectué sur les enquêtes, études et travaux d'évaluation qui ont permis de mettre en exergue des éléments d'analyse clés concernant les politiques sociales liées à l'enfance, notamment sur l'équité d'accès, la qualité des services sociaux offerts aux enfants du pays et l'efficacité des politiques publiques en place. Le rôle de l'UNICEF dans la création d'espaces de réflexion et d'actions multisectorielles en faveur de l'enfance algérienne a également été souligné.

Ont également été notés les potentiels, encore à creuser et à multiplier, des opportunités de collaboration et de partage de pratiques en protection et politiques sociales efficaces pour la mise en place de collaborations horizontales (type Sud-Sud) avec d'autres pays dont les contextes nationaux se rapprochent du contexte national algérien. L'initiation d'échanges avec le Mexique autour de la culture de l'évaluation des résultats des politiques sociales ou du Brésil sur les transferts sociaux gagnerait, dans cet esprit, à être poursuivie et approfondie. Des efforts similaires pourraient également s'avérer porteurs en termes de pratiques d'accompagnement et de prise en charge des enfants en grande vulnérabilité (privés de famille et/ou en contact avec la loi).

Finalement, dans le contexte d'un pays à revenu moyen (supérieur) tel que l'Algérie, l'utilité de la présence d'une agence telle que l'UNICEF a été particulièrement ressentie et soulignée par les partenaires nationaux pour les programmes qui génèrent une connaissance approfondie sur les problématiques de l'enfance, mettant en lumière des options d'ajustement de politiques sociales et/ou des pratiques efficaces venant de pays tiers, et visant à offrir des opportunités de réflexion ou de modèles de prise en charge autour de changements systémiques dans la mise en œuvre des politiques sociales nationales. Les années de coopération à venir devront s'assurer qu'une priorité est donnée aux programmes de coopération qui répondent à ces critères, et éviter la dispersion du programme qui pourrait en minimiser l'impact.

Compte tenu de l'analyse qui précède et au vu du statut économique de l'Algérie, les axes spécifiques du programme de coopération seront ceux pour lesquels l'UNICEF dispose de réels avantages comparatifs, à savoir : la capacité à accompagner les partenaires dans la détermination efficace des goulots d'étranglement qui perpétuent les disparités entre les enfants, à produire des données factuelles directement utilisables par les décideurs et à aider *in fine* les partenaires à traduire ces données en politiques, stratégies et résultats pour les

enfants et rassembler des masses critiques d'acteurs sur de mêmes espaces de réflexion et d'action.

2 - PRIORITES DE PROGRAMME

Le programme de coopération ici proposé contribue à l'atteinte des résultats prévus par le cadre de coopération stratégique 2016-2020 (CdCS) signé en octobre 2015 entre le Gouvernement algérien et les agences du Système des Nations Unies, qui s'articule autour de quatre axes:

- I. Diversification économique
- II. Développement social
- III. Environnement
- IV. Bonne gouvernance

Pleinement intégré en soutien au CdCS, le Document de Programme Pays (CPD) élaboré pour la même période (2016-2020) par l'UNICEF et le gouvernement algérien s'arrimera notamment autour de l'axe de développement social, dont l'effet escompté est formulé de la façon suivante: « *D'ici 2020, un accès accru, inclusif et équitable à des services sociaux de qualité est offert à la population* ». Cet effet escompté s'inscrit donc dans un processus de renouvellement des paradigmes, de mutualisation des efforts et de renforcement des capacités pour permettre d'améliorer plus encore la situation des enfants en Algérie.

Le programme pays UNICEF Algérie a priorisé trois résultats du Plan stratégique de l'UNICEF 2014-2017¹³: l'inclusion sociale, l'éducation et la protection, tout en prenant en considération la nécessité d'interventions ciblées autour de problématiques multisectorielles telles que la prise en charge du jeune enfant ou la participation des jeunes et adolescents. Il s'appuie sur les observations des comités de suivi des droits de l'homme, notamment les Observations finales du comité de suivi de la Convention relative aux droits de l'enfant de 2012 sur lesquelles le pays devra communiquer ses conclusions en 2018.

Le programme pays UNICEF Algérie s'articule autour de trois composantes clés :

- Développement et Education de l'Enfant
- Protection et Participation de l'Enfance
- Inclusion Sociale

Pour chacune de ces composantes, le programme de coopération sera structuré autour d'interventions visant à répondre notamment aux besoins des enfants et adolescents les plus vulnérables, que cette vulnérabilité soit d'ordre financier, liée au genre et/ou à un accès inéquitable à des services sociaux de qualité, incluant la vulnérabilité induite par d'éventuelles situations d'urgence. Pour ce faire il s'appuiera sur un certain nombre de leviers d'action incluant notamment :

- Un accompagnement des partenaires nationaux vers des ajustements de cadres législatifs, règlementaires et/ou une utilisation plus efficace et efficiente des budgets déployés pour la survie, le développement et la protection de l'enfance en Algérie.
- Un soutien aux efforts nationaux pour le renforcement des capacités des professionnels prestataires de services pour l'enfance algérienne afin que ces services soient accessibles à tous et respectant des standards de qualité en adéquation avec les résultats attendus à la hauteur des budgets nationaux déployés à cet égard.
- Un travail autour de la génération de données et d'analyses visant à offrir aux décideurs publics une lisibilité plus importante sur les disparités régionales et les différentiels de besoins et de vulnérabilité dans différents secteurs pourvoyeurs de services pour

¹³ https://www.unicef.org/about/execboard/files/2013-21-UNICEF_Strategic_Plan-ODS-French.pdf

l'enfance mais aussi en développant des modèles et options de politiques publiques susceptibles d'apporter une réponse adaptée à ces disparités.

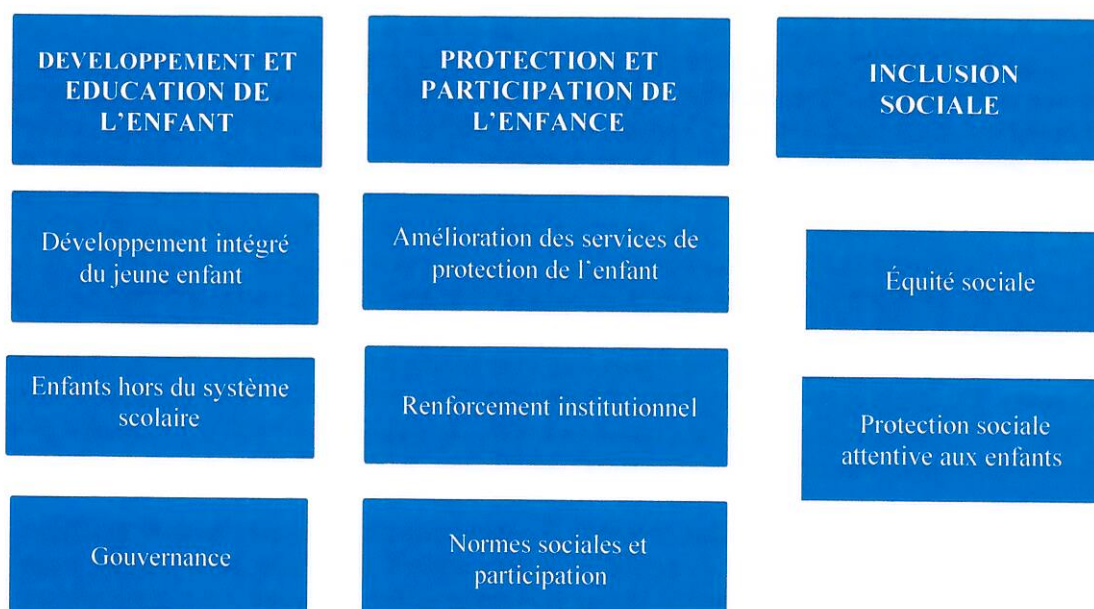
- Une communication et un plaidoyer aux cotés et en appui des partenaires des différents secteurs et en direction de la population pour que celle-ci soit mieux informée des différents services disponibles pour les enfants et pour communiquer autour de pratiques simples - mais importantes - en termes de santé, de nutrition et de protection de l'enfance au quotidien.

3 - DESCRIPTION DES COMPOSANTES DE PROGRAMME ET DES RESULTATS

Dans la logique des choix faits par l'Algérie, Il est attendu que le programme contribue de façon substantielle à l'amélioration continue des stratégies, des approches et des niveaux de prise en charge des enfants les plus vulnérables dans un souci d'équité sociale. Cette évolution répond au souci d'améliorer les prestations des services sociaux et de créer les conditions d'une meilleure coopération basée sur les droits des enfants.

Structure du Programme de Coopération 2016-2020

Résultats (OUTCOMES)



Composante 1 - Développement et éducation de l'enfant

Résultat (Outcome) 1 : amélioration des opportunités de prise en charge et d'apprentissage qui favorisent la survie, le développement et l'inclusion des enfants, en particulier ceux vivant dans les régions à fortes disparités

Afin d'atteindre l'effet escompté, le programme entreprendra de réaliser trois produits.

Produit (Output) 1.1 : développement Intégré du Jeune Enfant

Enoncé : les enfants âgés de zéro à cinq ans bénéficient d'un meilleur accès à des opportunités de prise en charge, de survie, d'apprentissage préscolaire et de développement.

Justification: malgré les progrès importants réalisés en termes de réduction de la mortalité infantile, la mortalité néonatale continue à représenter plus de 70% des décès infantiles, avec des disparités importantes en termes de mortalité infanto-juvénile dans le Sud et les Hauts-Plateaux par rapport au Nord du pays. Agir sur les causes de cette mortalité tant au sein du système de santé qu'au sein des familles impacterait de manière significative la survie de l'enfant et son développement. Les pratiques de prise en charge nutritionnelle et d'éveil du nourrisson et du jeune enfant demandent elles aussi à être mieux accompagnées, notamment en milieu rural et dans les banlieues des grands centres urbains, avec un allaitement exclusif du nourrisson qui reste faible et des carences de prise en charge nutritionnelles qui entraînent des retards de croissances chez plus de 10% des enfants de moins de cinq ans. Dans sa troisième dimension, le produit, tablant à moyen et long terme sur une mutation de l'éducation préscolaire (couvrant la tranche d'âge de trois à quatre ans révolus) et à court terme du préparatoire (couvrant les enfants de cinq à six ans) vise : (i) l'élargissement de l'apprentissage précoce à davantage d'enfants, notamment aux plus vulnérables comme les enfants à besoins spécifiques, ; (ii) la généralisation progressive de l'éducation préparatoire à tous les enfants âgés de cinq ans en sachant que selon la MICS 2012/2013, seuls 16.6% des enfants de 36 à 59 mois bénéficiaient d'une éducation préscolaire et 24.2% des enfants de 48 à 59 mois avaient accès à une classe préparatoire, les taux les plus bas étant enregistrés dans les Hauts-Plateaux Centre et Ouest. . Ce produit devrait contribuer fortement à l'amélioration des opportunités de prise en charge et d'apprentissage qui favorisent la survie, le développement et l'inclusion des enfants, en particulier pour les enfants vivant dans les régions à fortes disparités.

Stratégie nationale : un engagement plein et entier du Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière (MSPRH) continue à être visible en pleine adéquation avec l'engagement national pour l'initiative mondiale « une Promesse Renouvelée » sur la réduction nécessaire des morts évitables d'enfants et de femmes dans le monde. Après un premier focus sur la réduction accélérée de la mortalité maternelle, l'engagement du MSPRH se fait maintenant autour de la mortalité néonatale.

La tutelle administrative sur le préscolaire est exercée par le Ministère de la Solidarité nationale et de la famille pour les jardins d'enfants (enfants 3-4 ans), le Ministère des Affaires Religieuses et des Wakfs pour les écoles coraniques, (enfants 3-4 ans); et le Ministère de l'Education Nationale (MEN) pour l'année préparatoire (enfants de 5 ans). Un nombre important de crèches et de jardins d'enfants sont également gérés par le secteur privé ainsi que par nombre de grandes entreprises publiques et autres ministères pour les enfants relevant de leur tutelle. Le gouvernement a décidé la généralisation de l'année préparatoire d'ici 2017. Le Ministère de l'Education Nationale ainsi que celui des Affaires Religieuses sont en accord de principe autour de la nécessité d'élaborer un socle commun pour tout enfant ayant accès à un type d'apprentissage préscolaire quel qu'il soit, libre ensuite à l'institution concernée de construire à partir de ce socle commun. L'adoption de ce socle constituerait un progrès important vers une cohérence des compétences acquises par les jeunes enfants et faciliterait leur bonne préparation pour l'éducation primaire. La communication en direction des familles se construira en collaboration avec le Ministère des Affaires Religieuses et des Wakfs

autour des bonnes pratiques de prise en charge et de stimulation précoce du nourrisson et du jeune enfant.

Leviers d'actions anticipés:

- Utilisation de l'outil d'analyse des goulots d'étranglement au niveau central puis décentralisé de manière à mieux accompagner les professionnels du secteur dans l'identification des priorités d'action vers la réduction de la mortalité néonatale
- Accompagnement de l'initiative nationale autour des « Hôpitaux Amis des bébés » de manière à renforcer le cadre et les standards de prise en charge du nourrisson et du jeune enfant par les structures hospitalières
- Appui à l'élaboration d'une stratégie de communication qui sensibilisera les familles à l'importance de l'allaitement exclusif ainsi qu'aux pratiques familiales permettant une nutrition adéquate et au développement harmonieux du jeune enfant
- Soutien à la finalisation d'une politique nationale intégrée multisectorielle de la prise en charge du jeune enfant proposant des options de prise en charge au niveau institutionnel et communautaire
 - Accompagnement du Ministère de l'Education Nationale dans la généralisation de l'éducation préparatoire pour les enfants âgés de cinq ans
 - l'UNICEF développera en accord avec le Ministère de l'Education Nationale un fort plaidoyer en faveur d'une année supplémentaire d'éducation préscolaire pour les enfants âgés de quatre ans
- Elaboration, expérimentation et validation de modèles de prise en charge préscolaire des enfants de trois à cinq ans et réalisation d'une étude sur l'évaluation des coûts et la budgétisation pour l'intégration d'une année d'enseignement pré primaire dans le système éducatif
- Accompagnement du Ministère de l'Education Nationale pour le renforcement des capacités des enseignants déployés dans le préparatoire et le préscolaire selon des normes et des standards internationaux

Couverture géographique: couverture nationale pour la mise en œuvre du Plan national de réduction de la mortalité néonatale, se focalisant dans un premier temps sur les régions présentant les taux de mortalité les plus élevés. De même, la mise en place des stratégies de communication sur la prise en charge du nourrisson et du jeune enfant se fera dans les régions où la mortalité infanto-juvénile, les retards de croissance et l'émaciation sont les plus fréquents, particulièrement dans la région des Hauts-Plateaux. Pour le préscolaire, les régions ciblées sont celles où moins de 50% d'enfants nouvellement inscrits en 1^{ière} année primaire ont suivi un enseignement préscolaire l'année précédente, notamment Adrar, Djelfa et Tamanrasset.

Population cible: enfants de zéro à cinq ans des régions ciblées, notamment ceux issus des groupes sociaux défavorisés et les enfants à besoins spécifiques.

Équité de genre: il n'y a aucune indication que les problèmes de mortalité néonatale ou l'accès à et l'utilisation des établissements préscolaires diffèrent selon le genre.

Partenaires de mise en œuvre: Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière, Ministère de l'Education Nationale, Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme; Ministère des Affaires Religieuses et des Wakfs, Ministère de la Communication, la Télévision Algérienne et la Radio Algérienne; organisations de la société civile.

Produit (Output) 1.2 : enfants hors du système scolaire

Enoncé : les enfants vulnérables et exclus âgés de six à 16 ans bénéficient d'un soutien accru en matière d'accès à l'éducation et à des opportunités d'apprentissage et de formation professionnelle de qualité.

Justification: en 2015, un nombre très élevé d'enfants en âge d'être à l'école (6-16 ans, enseignement obligatoire et gratuit) n'ont pas été scolarisés ou ont prématurément quitté les bancs de l'école. Parmi eux, approximativement 50,000 jeunes et adolescents âgés de 15 ans révolus, ont pu rejoindre un enseignement professionnel au sein des centres de formation professionnelle. Néanmoins cette catégorie d'adolescents n'a pas toujours le minimum de compétences de base requises pour pouvoir suivre convenablement et utilement une quelconque formation. En 2015, le taux national de redoublement était de 19.48% au collège et une étude récente du Ministère de l'Education Nationale indiquait que seuls 4% d'une classe d'âge parvenait au bac sans jamais avoir redoublé. La multiplication des redoublements ajoutée à des conditions de cours pas toujours optimale ainsi qu'un environnement scolaire parfois âpre du fait de violences subies tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école créent un ensemble de facteurs qui induisent des taux d'abandon scolaire qui, pour être relativement faibles en termes de proportion relative, induisent tout de même une vulnérabilité importante pour ces milliers d'enfants en situation d'abandon scolaire. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les choix de vie de ces enfants, autant que leurs chances d'obtenir un emploi décent, sont par la suite extrêmement limitées. Le produit 1.2 vise à introduire des mesures et à créer un environnement scolaire susceptibles de diminuer de manière significative l'abandon et l'échec scolaires et ainsi d'augmenter la rétention scolaire. Il vise également à mettre en place de nouvelles passerelles qui puissent permettre à ces enfants d'intégrer une éducation non formelle et/ou d'être accompagnés vers une transition encadrée par des formations professionnalisantes. Ainsi les actions entreprises contribueront à l'effet visant à soutenir les enfants à risque de décrochage ou déscolarisés en leur offrant des opportunités d'apprentissage et de formation professionnelle de qualité, particulièrement ceux vivant dans des zones défavorisées ou particulièrement vulnérables, incluant ceux vivant avec un handicap.

Stratégie nationale: diverses mesures et projets de lutte contre l'échec et l'abandon scolaires ont été mis en œuvre par le Ministère de l'Education Nationale avec ses partenaires. Le lancement annoncé de l'étude autour de la déperdition scolaire devrait pourvoir un levier parfait vers une véritable stratégie nationale en la matière, évitant des discontinuités possibles dans les différents projets engagés au niveau décentralisé, et assurant un pilotage au plus haut niveau tout en engageant les énergies des équipes d'établissement et une implication accrue des parents et de la société civile. Le travail visant les enfants sortis du système scolaire devrait également permettre un partenariat renforcé avec le Ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels.

La stratégie nationale sera soutenue par une étude sur « school-to-work », portant sur la transition entre l'école et le travail couvrant les multiples voies d'apprentissage pour les adolescents en âge d'obligation scolaire, y compris la formation technique professionnelle, les stages d'apprentissage ou modalités similaires et l'éducation non formelle qui rassemble et analyse les informations fragmentaires sur les opportunités d'apprentissage offertes aux adolescents exclus de toute forme d'apprentissage de type scolaire.

Leviers d'actions anticipés:

- Elaboration d'un plan de réponse nationale de lutte contre l'échec et l'abandon scolaire, soutenu par un travail au niveau décentralisé pour affiner l'analyse des causes de déperdition dans les Wilayas les plus touchées
- Accompagnement du Ministère de l'Education Nationale dans la mise en place de stratégies de soutien et de remédiation pour les enfants en situation de vulnérabilité scolaire et de risque d'abandon potentiel par le renforcement des capacités des cadres du secteur ainsi que des enseignants
- Soutien aux équipes pédagogiques centrales et locales pour l'élaboration de nouvelles passerelles vers l'éducation non formelle par le biais de cursus de formation condensée permettant un acquis d'équivalence reconnue et un retour possible à l'éducation formelle
- Accompagnement d'une réflexion multisectorielle avec les Ministères de l'Education et de la Formation et Enseignement professionnels autour de la création possible de passerelles pour faciliter l'intégration de ces enfants dans des formations professionnalisantes
- Promotion de l'insertion socio-professionnelle des jeunes, des adolescents et adolescentes âgés de 14 à 19 ans, catégorie pouvant accéder au marché du travail à l'âge de 16 ans, à travers la réalisation d'un guide d'information et d'orientation professionnelle, et le renforcement des capacités d'un noyau central de conseillers en orientation relevant du MEN et du MFEP
- Elaboration d'une stratégie de communication en direction des parents afin qu'ils deviennent des partenaires pour l'éducation, la scolarisation et pour le maintien de leurs enfants à l'école
- Développement et expérimentation d'un cadre conceptuel et opérationnel pour le développement et à la mise en pratique des compétences de vie essentielles aux enfants, adolescentes et adolescents qui leur permettront une transition optimale de l'école vers la formation professionnelle et l'emploi

Couverture géographique: les régions ciblées sont celles où les taux de redoublement et d'abandon scolaires sont supérieurs à la moyenne nationale, notamment dans les Wilayas du Sud, des Hauts-Plateaux et du Centre à savoir Tamanrasset, Adrar, Alger, Ain-Defla et la périphérie Oranaise.

Population cible: enfants et adolescents âgés de 6 à 16 ans des régions ciblées.

Équité de genre: l'échec et l'abandon scolaires touchent aujourd'hui plus les garçons que les filles au niveau du collège à raison de +20% de plus. Toutefois les filles subissent encore des discriminations lorsque, malgré leur réussite scolaire, elles sont contraintes d'arrêter leurs études pour des problèmes de transport et/ou d'éloignement du domicile familial ou autres. Le programme veillera à ce que ses interventions puissent réduire les comportements sociaux discriminatoires à l'égard des uns comme des autres.

Partenaires de mise en œuvre: Ministère de l'Education Nationale, Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels, Ministère de la Communication, la Télévision Algérienne et la Radio Algérienne, associations de parents d'élèves; organisations de la société civile.

Produit (Output) 1.3 : gouvernance du système éducatif

Énoncé : la sous-composante « gouvernance » contribuera aux efforts nationaux déployés pour améliorer l'environnement institutionnel du système éducatif afin que ce dernier assure une meilleure disponibilité de l'offre éducative et permette un plus grand accès des enfants à cette offre.

Justification: les outils, systèmes et capacités de gestion du système d'éducation restent insuffisants au regard des investissements budgétaires consentis pour le secteur. Si les systèmes de collecte de données scolaires sont d'ores et déjà robustes, leur manque d'interconnectivité et la non-utilisation de logiciels de gestion efficaces induit des temps de gestion et des coûts de transaction importants. Par exemple l'identification de l'absence d'un enfant

dans son école représente un indicateur qui prend aujourd'hui plusieurs mois avant de remonter au niveau central du Ministère, et qui n'actionne aucune alerte systématique pour comprendre et/ou répondre aux raisons d'une telle absence. De même, une analyse interne du MEN indique que les gestionnaires d'établissements scolaires sont encore insuffisamment préparés et outillés pour répondre de façon adéquate à leurs responsabilités quotidiennes. Ceci induit parfois des difficultés de communication et/ou d'interaction avec les équipes enseignantes ou les parents d'élèves qui peuvent contribuer aux problèmes de l'école plutôt qu'à l'identification de solutions appropriées. Finalement, les énergies positives de chacun des acteurs de l'école – directeur, enseignants, parents d'élèves, élèves eux-mêmes – restent encore insuffisamment utilisées pour le bien de la vie de l'école et une culture de la participation active pour des objectifs communs reste encore à construire. Le produit 1.3 vise à accompagner le MEN dans la mise en place d'outils de gestion de qualité plus efficaces et à soutenir les politiques de renforcement des compétences de gestion des chefs d'établissements. Il vise également à offrir des options de modèles de participation plus larges et effectifs des élèves et de leurs parents vers des objectifs pertinents pour l'établissement scolaire identifiés de concert avec la direction et les enseignants. Ce produit participera donc à l'objectif qui vise à pourvoir des services de qualité à la population algérienne, et spécifiquement à améliorer la qualité de la prise en charge des enfants dans les établissements scolaires.

Stratégie nationale: l'analyse interne du MEN a identifié la problématique de la gouvernance éducative comme un des leviers d'action les plus importants pour l'amélioration de la politique éducative. En effet, cette analyse – partagée par l'UNICEF – souligne que les problèmes liés aux redoublements multiples, aux abandons croissants à partir du collège ainsi qu'à la violence persistante dans les écoles, trouvent une partie de leurs racines dans un déficit de capacité de gestion des établissements scolaires et dans le manque de culture de participation à la vie de l'école – et aux résultats de celle-ci – des enfants et de leurs parents.

Le pilotage de l'approche INSAF dans des écoles modèles comme outil participatif de suivi, d'évaluation et d'action en vue d'assurer un accès équitable à tous les enfants est susceptible de constituer une piste de travail intéressante. A cet égard, l'UNICEF apportera un appui technique pour le développement des capacités assurant la mise en œuvre de l'approche INSAF.

Leviers d'actions anticipés:

- Travail de partage d'outils de gestion du système d'éducation permettant une identification immédiate des problèmes les plus importants – comme les longues absences, le taux élevé de redoublement, etc... – et soutenant un système d'alerte automatisé permettant aux gestionnaires locaux, régionaux et nationaux une visualisation immédiate des problèmes pour une décision rapide sur les leviers d'action nécessaires
- Accompagnement du MEN dans le renforcement des capacités et compétences de gestion des directeurs d'établissements scolaires et autres cadres.
- Coopération au niveau central et décentralisé autour de l'impulsion d'une nouvelle énergie et de pratiques engagées autour d'une culture de la participation effective à la vie et au succès de l'établissement, de la part des élèves comme des parents.

Couverture géographique: les outils de gestion porteront sur l'ensemble du système éducatif. Le travail sur la notion et la culture de la participation sera focalisé autour de quatre Wilayas pilotes pour les trois premières années du cycle de programmation, et pourra ensuite être étendu à l'échelle nationale au vu de son impact et des pratiques jugées efficaces. Dans l'optique de maximiser la cohérence et l'impact des interventions de l'UNICEF, les quatre Wilayas pilotes seront celles identifiées dans le cadre du produit 1.2 ci-dessus, c'est-à-dire les Wilayas du Sud, des Hauts-Plateaux, du Centre et de l'Oranie

Population cible: les enfants et adolescents de 6 à 16 ans des quatre régions ciblées. 30% du personnel éducatif impliqués dans la gestion du système incluant les chefs d'établissement,

les inspecteurs, les Directions de l'éducation au niveau décentralisé et les conseillers d'orientation scolaire d'ici à 2020

Équité de genre: Il n'y a pas à ce stade d'iniquité de genre en termes d'accès et de participation à l'école pour les cycles primaire et moyen en Algérie. Une disparité de participation est par contre visible en faveur des jeunes filles à partir de 14-15 avec un taux de participation de 1.4 filles pour chaque garçon à la fin du secondaire.

Partenaires de mise en œuvre: Ministère de l'Education Nationale; associations de parents d'élèves; organisations de la société civile.

Composante 2 - Protection et participation de l'enfant

Résultat (Outcome) 2 : renforcement de la prévention et de la prise en charge multisectorielle des cas de violence à l'encontre des filles et des garçons

Afin d'atteindre l'effet escompté, le programme entreprendra de réaliser trois produits.

Produit (Output) 2.1 : Renforcement Institutionnel

Énoncé : l'engagement et les capacités du gouvernement à légiférer, planifier et établir le budget d'une expansion des interventions de prévention et de réponse dans le domaine de la protection de l'enfant sont renforcés.

Justification: les transformations sociales affectent la société et leurs conséquences sur les enfants imposent le renouvellement des paradigmes de la protection. Les enfants sont de plus en plus exposés aux situations de violence et de comportements néfastes et répréhensibles. Ces situations nécessitent de revisiter les normes et systèmes de protection de l'enfance dans différents milieux et de renforcer le dispositif de prévention à partir d'une implication de l'ensemble des acteurs institutionnels et non institutionnels. La notion de standard de prise en charge des enfants en danger dans les institutions publiques reste également à creuser pour renforcer la qualité et la cohérence de la prise en charge à tous niveaux. Ceci sera appuyé dans le cadre de ce produit en renforçant notamment le cadre législatif et réglementaire, mais également, et en pleine cohérence avec les dernières recommandations émises par le Comité des Droits de l'Enfant au cours de la revue périodique de 2012, en renforçant la cohérence, la lisibilité et l'efficacité des budgets nationaux et déconcentrés destinés à la protection de l'enfance. Le focus proposé autour d'un travail de fonds sur l'utilisation des budgets destinés aux enfants se réfère à un manque actuel de pratiques autour du concept de « Public Finance for Children » (littéralement « finances publiques pour l'enfance ») que cela soit en termes d'approche de programmation sectorielle ou de dotations budgétaires et leur préservation, quels que soient les aléas de la conjoncture économique. Il en résulte un manque de clarté concernant le budget alloué et les dépenses faites pour les programmes de soutien l'enfance. Ce produit contribuera aux efforts nationaux déployés pour améliorer l'environnement institutionnel de la protection de l'enfance afin que les services de protection soient plus efficaces et la réponse multisectorielle qui les accompagne mieux coordonnée.

Stratégie nationale: l'enfance Algérienne fait l'objet d'une primauté clairement établie en matière de textes législatifs tout autant que de budgets nationaux. Cette primauté est clairement visible dans les allocations budgétaires mises à la disposition des différents Ministères jouant un rôle dans la protection de l'enfance, tels que le Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme, le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière, le Ministère de la Jeunesse et des Sports. L'Algérie a été un des premiers pays au monde à mettre en place des brigades de police et de gendarmerie spécifiquement dédiés à la protection de l'enfance. Ce focus national et cet engagement jamais désavoué autour des droits de l'enfant a également

contribué à l'élaboration récente d'un projet de loi portant sur l'amélioration des mesures de protection des enfants en danger et en conflit avec la loi adopté en Conseil des Ministres en 2014 et promulgué en juillet 2015. Cette démarche se trouve renforcée par la révision constitutionnelle de Mars 2016 notamment dans ses articles 55 et 58. Malgré tous ces efforts, le domaine de la protection, pour tout ce qu'il représente d'inter-connectivités et d'interdisciplinarité, continue à montrer l'image d'un système morcelé, manquant de cohérence et pour lequel il est difficile d'établir de façon tangible l'efficacité réelle des budgets alloués à la protection de l'enfance par les différents Ministères.

Leviens d'actions anticipés:

- Accompagnement du Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme pour une mise en cohérence des textes règlementaires et pour des ajustements possibles autour des missions associées aux diverses entités déconcentrées du MSNFCF
- Etude approfondie des budgets consacrés aux enfants pour mesurer les niveaux des ressources allouées, leur mode d'allocation et les impacts en termes de conditions de prise en charge de l'enfance, pour informer le MSNFCF dans un premier temps, puis les autres acteurs institutionnels et pour rendre plus lisible – et à terme plus efficace – l'allocation des ressources pour assurer le fonctionnement des services de protection sociale au niveau national et local avec une vision à long terme consistant à mettre en place un mécanisme d'action en faveur d'une approche budgétaire spécifique aux enfants
- Accompagnement des différents Ministères engagés dans la protection pour une mise en cohérence plus forte des systèmes de collecte et d'analyse de données nationales relatives à la protection de l'enfance
- Travail en concertation étroite avec les partenaires autour de campagnes nationales de plaidoyer et de communication sur les droits de l'enfant, et sur la lutte contre les normes sociales susceptible de légitimer ou banaliser toute forme de violence perpétrée contre les enfants

Couverture géographique et population cible: le produit ciblé a vocation à s'appliquer à l'ensemble du système de protection de l'enfance. Tous les enfants et adolescents vulnérables vont tirer profit de l'atteinte du résultat (produit).

Équité de genre: l'équité de genre en tant qu'approche transversale sera soulignée tout au long du processus d'élaboration de la politique intégrée de protection de l'enfance. Les textes législatifs pouvant être promulgués ou amendés en tiendront également pleinement compte. Par exemple ceux qui concernent la violence basée sur le genre et les violences sexuelles contre les filles et les garçons.

Partenaires de mise en œuvre: Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme; Ministère de la Justice, Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales, Ministère de la Défense ; Ministère de l'Education Nationale ; Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière ; Ministère de la Communication ; la Télévision Algérienne et la Radio Algérienne, Ministère des Postes et de la Télécommunication, organisations de la société civile.

Produit (Output) 2.2: amélioration des services de protection de l'enfance

Enoncé : les bonnes pratiques de prévention et une prise en charge de qualité par les services de protection de l'enfant au niveau national et local sont diffusées et améliorées.

Justification: malgré des efforts soutenus de la part de professionnels de différents ministères jouant un rôle de premier plan autour de la protection de l'enfance au quotidien (MSNFCF ; MEN ; MSPRH ; MdJ ; MICL...), l'efficacité et la qualité de la prise en charge des enfants particulièrement vulnérables reste à être améliorée et est en deca des efforts budgétaires consentis par l'Etat Algérien. Les insuffisances remarquées sont souvent liées à une approche

de prise en charge purement verticale et sectorielle, et à une faible concertation des différents acteurs intervenants dans la protection de l'enfance. Ceci est particulièrement visible autour de l'identification et de la prise en charge des cas d'enfants en danger et/ou victime de violence. C'est également le cas pour la prise en charge des enfants et adolescents en contact avec la loi, et dans une moindre mesure pour les enfants privés de famille.

Le produit vise à améliorer les systèmes et pratiques de coordination intersectorielles, ainsi que les capacités et comportements des professionnels des secteurs ministériels en contact quotidien avec l'enfant et ayant donc un rôle de protection à jouer autour de l'identification et/ou de la prise en charge de l'enfance en danger.

Stratégie nationale: dans le cadre de l'amélioration des services de protection de l'enfant, un corpus de recommandations existe déjà à partir de l'étude conduite par l'UNICEF, en partenariat avec les Ministères concernés par l'enfance (MSPRH, MEN, MJS, MSNFCF, MdJ) et les forces de police, comprenant une cartographie des services de proximité destinés à la protection de l'enfant et l'analyse de ces services et qui a permis d'identifier les forces et faiblesses des services actuels de protection au niveau décentralisé et de poser les bases des efforts à consentir dans le futur. De la même manière, nombre de Ministères techniques ont déployé des efforts soutenus en vue d'une plus grande efficacité verticale dans les missions qui leurs sont assignées en matière de protection de l'enfance. Ceux-ci comprennent l'élaboration du projet de loi portant sur l'amélioration des mesures de protection des enfants en danger moral et en conflit avec la loi adoptée en juillet 2015, mais également des efforts importants fournis par les Ministères de la Défense et de l'intérieur sur les brigades spécifiquement dédiées à la protection des Mineurs. De la même manière, l'ensemble des partenaires institutionnels en question se sont pleinement mobilisés autour de la campagne lancée contre les violences faites aux enfants. La forte mobilisation des autorités et de la société civile pour lutter contre les phénomènes de violence à l'endroit des enfants a permis de briser certains tabous et de faire émerger la protection des enfants parmi les priorités nationales. Elle a aussi mis en exergue le besoin urgent de mettre en place un mécanisme de signalement systématique et structurée de réponse à de telles violences. L'appui à fournir à ces efforts doit se concentrer sur des activités de formation, de sensibilisation et de renforcement des capacités des différents acteurs intervenant dans la protection de l'enfance afin d'adopter une approche préventive des situations de violence.

Leviers d'actions anticipés:

Appui aux structures d'accueil pour améliorer l'accompagnement et le suivi des enfants hors institution. Le programme soutiendra le développement d'outils pour la prise en charge de tout enfant privé de famille autour de son projet de vie, la redéfinition des missions des structures ; et le renforcement des compétences des personnels pour l'identification et l'accompagnement des familles Kafil.

Le système de justice spécifique aux enfants reste insuffisant en dépit d'un arsenal juridique avancé et d'un savoir et savoir-faire effectifs. Il y a un écart entre les textes de loi et leur application effective, ainsi qu'une insuffisance de coopération intersectorielle des acteurs (judiciaires et extrajudiciaires) dans un certain nombre d'étapes de la procédure, qui résulte en un recours très limité à la médiation et aux mesures éducatives de substitution à la privation de liberté, et/ou en le placement des enfants dans des centres non adaptés à leurs besoins. Des actions de formation continue et initiale sont envisagées pour mieux accompagner les professionnels des différents secteurs impliqués (Justice, Solidarité, Intérieur, Défense, etc..) et améliorer le niveau de coopération et la systématisation des interactions entre professionnels de la justice et autres Ministères concernés par ces enfants. Ceci pour les amener à réfléchir ensemble sur la meilleure application possible des textes réglementaires dans l'intérêt supérieur de chaque enfant concerné.

Travail de sensibilisation par le biais des nouvelles technologies de l'information à l'endroit des enfants et des parents sur les risques encourus en ligne dans le cadre du « système de protection de l'enfant en ligne »

- Développement et mise en œuvre de nouveaux standards de fonctionnement des infrastructures accueillant les enfants vulnérables ou en danger et mise à l'échelle des modèles de qualité pour les services de protection de l'enfant (ciblage des enfants en institutions - notamment les enfants porteurs de handicap, mais également les enfants en contact avec la loi, qu'ils soient victimes, témoins ou auteurs de violence)
- Accompagnement des autorités nationales autour de la mise en place d'un système de signalement permettant aux différents acteurs de la protection (DGSN, Gendarmerie Nationale etc.) de détecter et de prévenir les violences faites aux enfants à travers a) l'installation de cellules de recueil des informations dans quelques Wilayas pilotes et cibles dans un premier temps, puis généralisation progressive sur l'ensemble du territoire national ; b) la formation des ressources humaines impliquées dans le signalement et c) la mise en place d'un numéro vert pour recevoir et traiter les situations de danger (enfance disparue, alerte enlèvement...).

Couverture géographique et population cible: Le produit cible l'ensemble du système de protection de l'enfance en termes de renforcement de capacités des professionnels. Tous les enfants et adolescents vulnérables vont tirer profit du produit. Pour le focus autour de la mise en place d'un système de signalement, celui-ci sera testé dans une ou deux Wilayas initialement (Blida notamment) avant d'être progressivement étendu à l'échelle nationale. Le travail de formation des différents partenaires institutionnels concernés par la prise en charge des enfants en conflit avec la loi se fera dans un premier temps dans trois Wilayas pour tester l'efficacité des systèmes de coopération renforcée proposés. Ces trois Wilayas représentent un échantillon représentatif des situations d'enfants en contact avec la loi, qu'ils soient débutants ou récidivistes, enfants victimes ou témoins identifiés. Selon l'évaluation de l'expérience, le produit sera ensuite étendu à l'échelle nationale.

Équité de genre: Les interventions prendront en compte les différentiels de genre dans les différentes interventions, avec notamment une disproportion de jeunes filles victimes de violence physique et/ou sexuelle et inversement un nombre disproportionné de jeunes garçons en conflit avec la loi.

Partenaires de mise en œuvre: Ministères de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme ; Ministère de la Justice, Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales, Ministère de la Défense ; organisations de la société civile.

Produit (Output) 2.3: normes sociales et participation

Enoncé : les familles et les adolescents (filles et garçons) des régions les plus touchées sont davantage en mesure de participer, de se protéger et de réduire les comportements nuisibles.

Justification : ce produit revêt une grande importance de par les pratiques sociales qui encadrent les relations familiales et les systèmes sociaux de prise en charge des enfants des adolescentes et adolescents ainsi que leur participation active à la vie de leur école et de leur communauté. L'amélioration de l'accès des jeunes et des adolescents à des services de qualité ainsi que leur participation vers plus d'engagement et de leadership leur permettra de participer et d'influencer les décisions qui affectent leurs vies et, in-fine, de contribuer positivement à la vie sociale. Le produit représente un changement dans les capacités d'offrir des opportunités de participation effective aux enfants et adolescents, particulièrement dans les zones défavorisées. L'ancrage des habitudes, croyances et pratiques sociales est souvent à l'origine de la banalisation, la tolérance ou l'acceptation des actes d'abus et de la violence subis par l'enfant. Une stratégie d'éducation parentale sera mise en œuvre pour la sensibilisation des parents, familles, grand public et société civile en matière de protection de l'enfant. La participation des jeunes dans les processus de consultation reste insuffisante et la mise en place d'un Conseil Supérieur de la jeunesse peut faire évoluer rapidement et significativement l'implication des jeunes et des adolescents dans les processus socio-économiques et culturels. C'est une porte ouverte pour l'UNICEF pour mettre en œuvre un

programme participatif. Des initiatives seront développées et des opportunités créées où les enfants et adolescents vulnérables peuvent exprimer leurs points de vue sur les thématiques qui les concernent ainsi que sur les situations de danger qui peuvent les menacer.

Stratégie nationale: si l'enfance en Algérie continue à être au centre des considérations et investissements du gouvernement, elle demeure le plus souvent perçue comme un bénéficiaire de services en termes de politiques sociales, et plus rarement comme un acteur porteur d'idées et partie prenante dans l'élaboration de programmes nationaux ou communautaires. Ce paradigme est cependant en évolution puisque à l'initiative du Premier Ministre, un décret exécutif (No 77 du 14 mars 2013) portant mise en place des Conseils Consultatifs de Jeunes au niveau des communes à l'échelon national ou déconcentré a été promulgué. D'autre part, la récente constitutionnalisation du Conseil Supérieur de la Jeunesse contribuera sans aucun doute à renforcer la participation des jeunes dans différents domaines de développement. Bien que de tels mécanismes de participation active à l'échelon communautaire aient effectivement été testés avec succès dans quelques communes jusqu'ici, leur utilisation reste pour le moment embryonnaire et souvent portée par la société civile, faute de savoir-faire et/ou de connaissances des décideurs publics locaux quant à l'impact de cette approche et au potentiel qu'elle représente. L'intervention se construira sur des programmes de l'enfance et de la jeunesse déjà établis et sur certaines modalités de participation déjà disponibles au niveau local et central, tout en veillant à les rénover par les biais de Technologie de l'Information et de Communication (TIC) et/ou en s'inspirant des bonnes pratiques existantes sur la scène internationale.

Leviers d'actions anticipés:

- Soutien à une phase d'expérimentation, puis d'extension, d'un modèle pour la participation citoyenne des jeunes au niveau des assemblées populaires communales et pour leur implication dans la gestion des services qui les concernent dans leurs communautés.
- Dans les quatre régions choisies, renforcement des capacités des personnes ressources au niveau des APC et des membres leaders des CCJ sur les droits de l'enfant et le droit à la participation en particulier, les notions de citoyenneté, le dialogue démocratique, les modes d'élection.
- Accompagnement des efforts du Ministère de l'Education nationale pour tester de nouveaux modèles de participation plus active des élèves dans leurs écoles respectives dans au moins trois Wilayas du pays. Le modèle sera progressivement étendu à l'échelle nationale une fois les résultats validés.
- Soutien à la participation des jeunes et à leur leadership dans les centres et les établissements de la jeunesse afin d'en augmenter les taux de fréquentation par le développement et le design d'un modèle de Maison de Jeunes « SMART » en considérant les attentes des bénéficiaires et les paradigmes nouveaux.
- Utilisation accrue des nouvelles technologies pour mieux disséminer les savoirs et les savoir-faire relatifs à la participation et à la protection dans le cadre spécifique de la lutte contre les violences faites aux enfants.
- Implication de la société civile, des milieux professionnels, religieux et de sécurité pour protéger les enfants contre les effets nuisibles avec comme point de mire la mise en place d'un système de signalement renforcé, de protection scolaires plus efficace pour lutter contre les violences scolaires. La programmation d'une enquête nationale sur l'usage de la drogue en milieu scolaire par le MEN pourra aider au renforcement de la sécurité des enfants.

Couverture géographique et population cible: le produit ciblera au minimum quatre Wilayas dans lesquelles les stratégies d'action seront testées tant au niveau de la participation dans les écoles que la participation au niveau communautaire.

Équité de genre: le produit accordera une attention particulière aux enfants les plus vulnérables et particulièrement aux filles de par leur faible participation à la vie publique et

associative et leur faible utilisation des services des loisirs, et cela plus particulièrement dans certaines régions du Sud et des Haut-Plateaux.

Partenaires de mise en œuvre : Ministère de la Jeunesse et des Sports, Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales, Ministère de l'Éducation Nationale, Ministère de la Communication, Ministère des Postes et de la Télécommunication ; Ecole Supérieure d'Informatique, médias nationaux, organisations de la société civile.

Composante 3 - Inclusion sociale

Résultat (Outcome) 3: amélioration de l'environnement politique et de la protection sociale des enfants et adolescents désavantagés et vulnérables, sous-tendue par des connaissances et données axées sur l'équité

Afin d'atteindre l'effet escompté, le programme entreprendra de réaliser deux produits.

Produit (Output) 3.1: équité sociale

Énoncé : les capacités et les compétences nationales relatives à la création de connaissances sur l'équité sociale et la pauvreté multidimensionnelle de l'enfant sont renforcées.

Justification: ce produit vise à renforcer les capacités d'analyse et de discernement en ce qui concerne l'approche de l'équité dans les différents domaines sensibles de la vie des enfants. Il s'agit de sensibiliser les acteurs sociaux à dépasser les critères d'égalité pour s'installer dans le champ de l'équité et réduire les disparités verticales tout en opérant des réajustements au niveau des espaces. Le produit représente un changement dans le type de données et méthodes analytiques à employer pour la prise de décision en matière de planification et allocation budgétaire en vue d'une réduction des écarts entre régions et groupes sociaux, notamment les enfants. Ainsi le produit contribue à l'Effet 3 qui vise la réforme des politiques sociales basée sur les évidences.

Stratégie nationale: le contrat social algérien est fermement ancré autour du principe d'équité, un principe dont la centralité a induit, et continue à induire, des investissements publics substantiels dans les régions les plus éloignées du pays, de manière à permettre un accès gratuit et quasi universel à tous à des services essentiels tels que l'éducation, la santé, l'eau courante, l'électricité. Il n'en reste pas moins que les systèmes nationaux de collecte de données - autant que les diverses enquêtes et études aux échantillons représentatifs - font ressortir un différentiel important entre équité d'accès et équité d'opportunité, voire même de résultats. De fait, certaines régions du pays, notamment les Hauts-Plateaux et le Sud, continuent à enregistrer des déficits d'impacts importants en termes de survie et santé de l'enfant, réussite scolaire entre autres. Un travail important reste donc à faire autour d'une analyse plus affinée pour comprendre les racines de telles iniquités d'opportunités et d'impact pour les enfants, analyse qui devrait graduellement permettre une lecture et des décisions de gouvernance plus ancrées vers des résultats d'impact plutôt que de contribution / d'inputs. L'UNICEF fournira l'expertise technique nécessaire par le biais du renforcement de la collaboration Sud-Sud naissante entre Algérie et Mexique, et cela à travers le partage des connaissances et des bonnes pratiques avec un accent spécifique sur l'évaluation de l'impact des politiques publiques en faveur des enfants.

Leviers d'actions anticipés:

□ Appui à la mise en place d'un Observatoire de l'équité. Le Conseil National Economique et Social (CNES) serait le maître d'œuvre de cette initiative, aux côtés des secteurs qui assumeront la prise en charge des enfants selon différents volets (santé, éducation, protection

sociale, etc.) et en mettant à profit les partenariats étrangers (CONEVAL du Mexique) qui accompagnent la mise en place de cette cellule de l'équité.

□ Introduction d'une méthode innovante d'évaluation de la pauvreté multidimensionnelle (N-MODA) comme outil offrant une granularité importante en termes d'analyse différentielle des dimensions de vulnérabilités des enfants sur le territoire national.

□ Les départements gouvernementaux et leurs partenaires seront soutenus pour que des données désagrégées pouvant servir à évaluer les programmes soient rendues disponibles. La systématisation de la pratique de l'évaluation des programmes sociaux sera promue en accord avec les partenaires sectoriels.

□ Le programme appuiera la production de recherches et d'analyses de qualité pouvant informer les programmes, les politiques et les budgets. Ces études auront pour objectif de faire ressortir les écarts et disparités entre régions et groupes sociaux, et d'alimenter une promotion pertinente de l'équité. Une attention spécifique sera portée aux phénomènes de marginalisation, de violences et d'exploitation des enfants.

□ Pour créer une culture d'évaluation, le programme facilitera la création et le renforcement de capacités d'un réseau, actif sur tout le territoire, de professionnels de l'évaluation. L'étude concernant l'évaluation des capacités de l'UNICEF à influencer les politiques sociales devrait permettre de recentrer l'action de l'UNICEF sur la recherche des meilleurs impacts possibles à travers l'accompagnement des politiques de prise en charge de l'enfance à différents niveaux et recentrer les cadres de coopération.

Couverture géographique et population cible: le produit se concentrera sur les zones géographiques ou les indicateurs socio-économiques ayant trait à l'enfance présentent des écarts majeurs par rapport au niveau des indicateurs nationaux, surtout dans les Wilayas des Hauts Plateaux et du Sud. Les résultats de la MICS 4 donneront un aperçu de la pauvreté, des privations des enfants, des disparités géographiques et sociales.

Équité de genre: tous les systèmes d'information et de planification décentralisés, et les évaluations et recherches, soutenus, seront sensibles au genre.

Partenaires de mise en œuvre: CNES, ONS, CONEVAL (Mexique), institutions nationales algériennes travaillant dans les secteurs du social (Education, Santé, Solidarité, Jeunesse, etc.), agences du Système des Nations Unies. Une plateforme de coordination favorisant le réseautage entre les différents intervenants sera mise place au niveau central et sectoriel.

Produit (Output) 3.2 : protection sociale attentive aux enfants

Enoncé : les capacités nationales d'adoption de mesures de protection sociale de l'enfant qui soient efficaces, efficientes, inclusives et sensibles au genre sont renforcées.

Justification: l'expérience de l'Algérie dans le domaine de la protection sociale est exemplaire en termes de ressources budgétaires allouées aux transferts sociaux. L'Algérie consacre pas moins de 13% de son PIB à la protection sociale. Malgré l'ampleur de tels efforts, les tendances mondiales en matière de croissance économique et la chute durable des cours des hydrocarbures risquent d'impacter négativement les capacités de financement des secteurs sociaux. Dans cette perspective, il est crucial d'anticiper les arbitrages budgétaires que le pays pourrait avoir à faire, de manière à éviter qu'ils soient effectués au détriment des programmes destinés aux enfants, et notamment aux plus défavorisés. Les dispositifs mis en place à l'heure actuelle restent nombreux, peu communicatifs, fonctionnant dans une logique purement verticale et sectorielle, et ne regardant pas suffisamment les poches de pauvreté et de marginalisation. Il reste à concevoir une stratégie d'ensemble qui se démarquerait des dispositifs existants sur le plan des ressources budgétaires, des modalités de prise en charge et des critères de répartition.

Pour contenir ce scénario de baisse des capacités de financement des secteurs sociaux et maintenir la progression des budgets pour ces programmes, le produit « protection sociale attentive aux enfants » appuiera les efforts pour identifier les disparités d'accès à des services sociaux de qualité pour tous, et ceux visant à renforcer les mécanismes de ciblage et l'efficacité des transferts sociaux en faveur des enfants les plus démunis pour une protection sociale plus efficace. Globalement, le produit facilitera un changement dans les politiques publiques et permettra une vision renouvelée de la protection sociale basée sur une plus grande prise en compte des droits de l'enfant mettant les plus vulnérables au cœur de l'analyse. Ainsi le produit contribue à l'Effet 3, qui vise au renforcement des capacités nationales d'adoption de mesures de protection sociale de l'enfant qui soient efficaces, efficientes et inclusives.

Stratégie nationale: en dépit de la réduction, durant la dernière décennie, des inégalités géographiques et des écarts d'accès aux services essentiels affectant les différents quintiles de richesse, il y a une persistance des disparités entre les régions, les zones urbaines et les zones rurales, et entre les différents quintiles de richesse. Le nouveau modèle de transferts sociaux à mettre en place devrait être à la fois social, solidaire, inclusif, efficace, performant et orienté vers les enfants et les familles les plus vulnérables.

Leviers d'actions anticipés:

- Pour soutenir le plaidoyer pour l'inclusion sociale, le programme renforcera les analyses de pauvreté et de disparités touchant les enfants et appuiera les réformes des politiques publiques, la budgétisation sociale et les allocations budgétaires en faveur des enfants.
- Le programme devra permettre l'amélioration des mécanismes actuels de ciblage et de transferts sociaux en direction des enfants les plus défavorisés et d'entreprendre un plaidoyer en faveur de la réforme des mécanismes de protection sociale particulièrement en ce qui concerne la prise en charge des enfants pauvres et des enfants vulnérables à travers le partage des savoirs et bonnes pratiques Sud/Sud.

Couverture géographique et population cible: le produit aura une couverture nationale

Équité de genre: t les analyses concernant les transferts sociaux seront élaborées autant que faire se peut avec des désagréments par sexe, groupe d'âge, localisation géographique et catégories sociales –ou de revenu-.

Partenaires de mise en œuvre: CNES, ONS, Ministères nationaux impliqués (Finance, Solidarité, Education, Santé, Intérieur et collectivités locales etc.), agences du Système des Nations Unies, Banque Mondiale.

Résultat (Outcome) : composante Intersectorielle

La composante intersectorielle servira d'appui à l'ensemble des autres composantes à travers la mise à disposition des personnels d'appui pour l'ensemble du programme de coopération, aussi bien dans le domaine du suivi-évaluation, du plaidoyer et de l'appui opérationnel.

Le descriptif ci-dessus des différentes composantes a fait ressortir le recours à des stratégies transversales, comme la gestion des connaissances, le renforcement de capacités, la coopération Sud-Sud ou triangulaire et la promotion des innovations qui soutiendront l'ensemble du programme.

La stratégie de communication – y compris la communication pour le développement (C4D) – sera mise en œuvre dans toutes les composantes à travers les trois actions stratégiques combinées de plaidoyer, de mobilisation sociale et de communication pour le changement de comportements en faveur des droits des enfants et de l'égalité des sexes.

Quatre thématiques bénéficieront d'une attention plus grande, à savoir : la lutte contre l'abandon scolaire, la lutte contre les violences faites aux enfants, la promotion de la participation des enfants et adolescents, ainsi que le développement du jeune enfant incluant l'éducation préscolaire. En effet, sur ces thématiques, l'existence de normes sociales et de pratiques familiales insuffisamment sensibles à ces situations expliquent grandement les phénomènes évoqués. Les actions de « Communication pour le Développement » cibleront les divers détenteurs d'obligations, notamment les décideurs politiques et les leaders d'opinion, les responsables de la société civile, les professionnels des médias, les responsables et cadres des universités pour les amener à prendre des décisions ou s'engager à agir. Les prestataires de service et les membres de la communauté, aussi bien que les parents seront exhortés à agir. Les enfants, adolescents et jeunes, notamment les plus vulnérables feront également l'objet d'une attention particulière afin que leur soit fournie l'opportunité de faire entendre leur voix.

L'intégration et la convergence des différentes interventions sectorielles seront recherchées à travers un ciblage géographique dans les régions dans lesquelles les indicateurs sociaux sont les plus préoccupants et dans lesquelles il est prévu des interventions dans chacune des trois composantes, à savoir notamment les trois Wilayas des Hauts-Plateaux et du Sud Djelfa, Tamanrasset, le centre, l'Oranie et les régions péri-urbaines défavorisées. Cette intégration sera soutenue par une volonté partagée par les deux parties signataires de renforcer la collaboration et la coordination entre les secteurs sociaux et plus largement entre les divers secteurs du développement au niveau décentralisé et au niveau national. En termes de ciblage, on aura également noté, dans chaque composante, une attention systématique accordée aux enfants vivant avec un handicap, ainsi qu'à des catégories d'enfants et adolescents vulnérables filles et garçons.

L'approche développée privilégiera également la mise en réseau des différents acteurs et créera des liens autour de chaque composante. D'autre part elle privilégiera les continuités programmatiques qui vont créer des effets de synergie autour des groupes de population cibles.

La portée intersectorielle de l'UNICEF concerne également la préparation et la réponse aux urgences conjointement avec l'Equipe Pays des Nations Unies (UNCT) et les autorités nationales responsables dans le cadre des programmes nationaux existant en utilisant notamment l'angle de la résilience pour permettre aux populations, particulièrement les plus vulnérables, de mieux supporter un choc éventuel dû à des catastrophes naturelles. Ainsi, 50% des enfants, adolescents, enseignants et chefs d'établissements dans les zones sismiques seront habilités à prévenir et à répondre aux risques liés aux urgences.

Budget sommaire

Ressources budgétaires 2016-2020 (en milliers de dollars américains)

	2016		2017		2018		2019		2020	
	RR	OR	RR	OR	RR	OR	RR	OR	RR	OR
Développement et Education	280	1,070	280	1,070	280	1,070	280	1,070	280	1,070
Protection et Participation	365,6	215,2	365,6	215,2	365,6	215,2	365,6	215,2	365,6	215,2
Inclusion Sociale	280	240	280	240	280	240	280	240	280	240
Intersectorielle	260	80	260	80	260	80	260	80	260	80
Total	1,185,6	1,605,2	1,185,6	1,605,2	1,185,6	1,605,2	1,185,6	1,605,2	1,185,6	1,605,2

Note : ces ressources budgétaires sont des montants estimés qui dépendent de la disponibilité effective de ressources globales de l'UNICEF en matière de ressources régulières (RR) et de la disponibilité des contributions mobilisées à des fins spécifiques auprès de partenaires financiers pour les autres ressources (OR). Les répartitions de fonds indiquées dans ce tableau sont susceptibles d'évoluer en fonction de la mise en œuvre dudit plan.

Partie IV - STRATEGIES DE COOPERATION ET DE PARTENARIAT

La mise en œuvre des différentes activités du programme se fera en étroite collaboration avec un ensemble de partenaires impliqués au quotidien dans la protection, la promotion et la participation de l'enfance au niveau :

- Gouvernemental avec le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme, le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, le Ministère des Affaires Religieuses et des Wakfs, le Ministère de la Communication, le Ministère des Finances, le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière et l'ensemble des institutions sous tutelle telles que l'INSP, l'IPA, l'ANS, la PCH, ainsi que le secteur privé, les sociétés savantes, l'université de médecine et enfin, les différents organes, relevant du Ministère de l'Education Nationale notamment l'INRE et l'OREF es institutions publiques avec le CNES, l'Ecole Supérieure de la Magistrature, l'Ecole Supérieure d'Informatique, l'Office National des Statistiques, le CNFPS etc.
- des partenaires de la société civile,
- du Système des Nations Unies – BIT, PNUD, OMS, ONU Femmes, ONU Sida, UNFPA, UNESCO, UNHCR et PAM....

L'UNICEF a mis en place un réseau de partenaires qui interviennent à différents niveaux des processus de prise en charge des enfants avec un certain nombre de carrefours et de points de convergence. L'efficacité des interventions repose en grande partie sur la collaboration active de nombreux acteurs avec pour toile de fond la préservation de l'environnement et l'engagement autour des Objectifs du Développement Durable (ODDs).

La prise en compte des ODDs est importante du point de vue de la programmation des activités et de la mobilisation des ressources. La participation des enfants aux processus de décision au niveau local accompagné par un programme pédagogique de formation et de sensibilisation ne manquera pas d'avoir de nombreux impacts directs ou indirects sur l'environnement par la connaissance, la culture et le comportement. La sensibilisation des enfants à ces questions est un moyen important pour combattre le réchauffement climatique et réduire la consommation des ressources non renouvelables. La résilience des enfants s'appuie sur un programme de préparation aux urgences et catastrophes naturelles qui sont mis en place dans le cadre du plan ORSEC et avec la contribution de nombreux partenaires dont ceux de la Protection Civile.

Dans ce programme, le Gouvernement et l'UNICEF accorderont une place privilégiée à la création de partenariats entre les secteurs public et privé, les partenaires sociaux, la société civile, les médias et les organisations internationales pour promouvoir les droits de tous les enfants en Algérie.

La collaboration avec les institutions académiques et de recherche portera sur le partage de connaissances autour de l'enfance, l'institutionnalisation de formations et de la recherche, ainsi que le recensement et la diffusion d'approches novatrices.

Les partenariats avec les ONGs et les Organisations de la Société Civile seront poursuivis afin de renforcer leurs capacités en termes d'accompagnement des enfants vulnérables ou de

plaidoyer pour la promotion de l'enfance. Des partenariats spécifiques impliquant ou non un transfert de fonds pourront être engagés pour les besoins de la mise en œuvre du programme.

Avec le secteur privé, une réflexion sur la responsabilité sociale des entreprises sera engagée. Des partenariats spécifiques pourront être engagés avec le secteur privé visant la levée de fonds supplémentaires propres à financer le programme.

Avec les médias, le partenariat s'établira par le renforcement des capacités en matière de programmation et d'éthique vis-à-vis de l'enfant et la promotion de sa participation à la production médiatique.

Dans le cadre de la cohérence entre agences des Nations Unies, des programmes coordonnés sont envisagés notamment dans le domaine de la santé maternelle et néonatale ou de la promotion de la jeunesse. La collaboration sera également renforcée dans le cadre des groupes thématiques des axes du Cadre de Coopération Stratégique, notamment dans le domaine de la protection sociale et des réformes des secteurs sociaux, et de la jeunesse.

Des partenariats avec des organisations internationales seront établis afin de créer des synergies dans le cadre des différentes composantes. Les partenariats stratégiques avec la Banque Mondiale, le BIT et l'Union européenne pour l'appui aux réformes sociales, ainsi qu'autour de passerelles permettant la création d'opportunités de transition facilitées pour les adolescents vers la formation professionnelle seront renforcés.

Par ailleurs, le partenariat établi avec la Coopération Italienne dans le domaine de la réponse aux besoins humanitaires des enfants des camps de réfugiés provenant du Sahara Occidental continuera à constituer le pilier principal permettant l'action continue de l'UNICEF au profit des enfants sahraouis. L'UNICEF cherchera en outre à élargir ce type de partenariat à d'autres bailleurs de fonds internationaux.

Les expériences en cours de coopération Sud-Sud seront poursuivies dans le cadre d'échanges d'expériences, de visites d'étude, mais surtout l'établissement de coopérations interinstitutionnelles bilatérales ou triangulaires.

Partie V - PROGRAMME ET GESTION DES RISQUES

Modalités de coordination, de planification et de mise en œuvre

Le Programme de Coopération UNICEF-Algérie sera exécuté sous la coordination générale du Ministère des Affaires Etrangères. Des réunions trimestrielles de suivi seront conjointement organisées pour optimiser la mise en œuvre du programme de coopération.

La planification, l'exécution et le suivi du Programme relèvent directement des Ministères sectoriels concernés, qui seront les interlocuteurs principaux de l'UNICEF en veillant à la bonne marche du programme de coopération, en collaboration étroite avec l'UNICEF. Pour chaque secteur d'intervention, un fonctionnaire du gouvernement sera désigné qui, en collaboration avec l'UNICEF, aura la responsabilité générale de la planification, la gestion et le suivi des activités du projet ou action. Le suivi régulier du programme sera assuré au moyen de réunions régulières avec chacun des partenaires sectoriels de manière à assurer une mise en œuvre au plus près des délais et stratégies anticipées par les plans d'actions annuels ou pluriannuels.

Des plans de travail, annuels ou biannuels, seront développés pour chaque composante de programme. Ils détailleront les résultats, les activités à mener, les institutions responsables de la mise en œuvre, les calendriers d'exécution ainsi que les apports financiers de l'UNICEF et le cas échéant du Gouvernement. Les plans d'actions seront élaborés conjointement avec les

Ministères concernés et signés, en début de chaque année ou tous les deux ans, par les Ministres et par le Représentant de l'UNICEF - ou leurs représentants.

La gestion du programme sera optimisée afin d'améliorer les performances des interventions et augmenter l'impact de ses composantes. A cet effet, les partenaires nationaux seront étroitement associés aux différentes étapes de la programmation, mise en œuvre, suivi et coordination du programme de coopération UNICEF Algérie à travers des réunions techniques régulières, une revue à mi-parcours et des revues annuelles.

Les résultats de ces exercices serviront à évaluer les progrès des différents programmes en appui aux secteurs d'interventions notamment; la santé, l'éducation, les politiques sociales, la jeunesse et la protection de l'enfance tout en identifiant les contraintes programmatiques empêchant l'atteinte des résultats escomptés.

D'une façon particulière, la revue à mi-parcours du présent cycle de programmation offrira une opportunité d'entreprendre la réorientation ou le perfectionnement des actions et résultats du Programme de Coopération garantissant une meilleure efficacité dans la couverture des besoins et droits des enfants algériens.

Les revues programmatiques conduites alimenteront aussi les évaluations périodiques planifiées dans la mise en œuvre du CdCs.

L'UNICEF Algérie maintiendra également son appui aux populations réfugiées sahraouies en partenariat avec les agences des Nations Unies et par sa présence à Tindouf. A travers les partenaires locaux et les Organisations Non Gouvernementales nationales et internationales intervenant en appui au programme humanitaire, l'UNICEF soutiendra la réponse humanitaire dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la protection de l'enfance dans la limite des ressources financières mobilisées à cette fin. Un effort particulier sera déployé en vue du renforcement des capacités de résilience des populations bénéficiaires ciblées.

L'UNICEF Algérie s'est aussi impliqué dans les « groupes de résultats » chargés de l'élaboration du Cadre Stratégique de Développement 2016-2020, dans la lignée des éléments de coordination standards liés à l'approche « Unis dans l'Action », bien que l'Algérie ne soit - pour le moment - pas un pays pilote en la matière. Dans le cadre de cette coordination autour desdits groupes de résultats, en 2015, l'UNICEF a assuré la coordination du groupe de développement social. Il est prévu que les « groupes de résultats » deviennent un mécanisme de suivi de la mise en œuvre du CdCs et un forum synergique et catalyseur des interventions programmatiques des agences. L'UNICEF sera partie prenante du suivi de la mise en œuvre tel que prévu pour le mécanisme de pilotage du CdCs.

Compte tenu des risques humanitaires auxquels peuvent être exposés les enfants algériens, le bureau UNICEF Algérie fera un suivi régulier de son plan interne de préparation et réponse aux urgences. La pertinence du plan sera évaluée en référence au plan Organisation des Secours (ORSEC) élaboré par les autorités algériennes ainsi que du plan de contingence développé par l'UNICEF conjointement avec les autres agences des Nations Unies. En cas de changement de scénarios ou de contexte soudain, le plan de contingence interne sera actualisé et les risques et réponses potentielles reflétés dans la plateforme de préparation aux urgences de l'UNICEF.

En termes d'opportunité, la pression budgétaire existante liée au faible prix actuel du baril de pétrole et son impact sur l'équilibre budgétaire national, s'ils ne mettent pas aujourd'hui en danger les investissements nationaux en faveur des secteurs sociaux du fait des réserves financières importantes du pays, représentent néanmoins l'occasion de retravailler en profondeur l'adéquation et l'efficacité des dispositifs de transferts sociaux existants et

pourraient sous-tendre une réflexion quant aux options existantes pour parvenir à de meilleurs ciblage desdits transferts vers les populations les plus vulnérables du pays.

Le logiciel VISION est utilisé par le personnel de l'UNICEF pour la planification, la gestion financière et le suivi programmatique et budgétaire du Programme de Coopération.

Modalités et procédures de transferts de fonds

Tous les déboursements de fonds à un partenaire d'exécution seront effectués sur la base des Plans de Travail (PTA) préparés conjointement par le partenaire d'exécution et l'UNICEF. Les déboursements de fonds peuvent être directement faits aux structures administratives régionales et aux ONG/associations Algériennes partenaires selon les modalités HACT. Le partenariat avec des ONG Internationales peut être éventuellement envisagé dans le cadre de la mise en œuvre de plans d'action discutés et convenus avec les partenaires institutionnels. Les modalités HACT seraient également appliquées dans ce type de situations.

Les déboursements de fonds pour des activités détaillées dans les PTA peuvent être effectués par l'UNICEF sur la base de l'une des modalités ci-dessous identifiée comme étant la plus efficace pour le programme en question et pour la circonstance particulière:

1. Déboursements d'espèces directement au partenaire d'exécution avant le démarrage des activités (transferts directs de fonds)
2. Le Remboursement au partenaire après la fin des activités
3. Paiements directs aux fournisseurs ou à des tierces parties au titre d'obligations encourues par le partenaire d'exécution sur la base de demandes signées par le responsable désigné du partenaire.

Des paiements directs aux fournisseurs ou à des tierces parties au titre d'obligations encourues par l'UNICEF à l'appui d'activités ayant fait l'objet d'accords avec les partenaires d'exécution sont également effectués.

Des transferts directs d'espèces en vue de l'exécution des programmes seront demandés par les partenaires sous forme de requête en utilisant le formulaire FACE et effectués par l'UNICEF, pour des périodes ne dépassant généralement pas trois mois. Le remboursement des dépenses préalablement autorisées par des requêtes liées aux activités planifiées sera demandé et effectué trimestriellement ou à l'achèvement des activités. L'UNICEF ne sera pas tenu de rembourser des dépenses effectuées par le partenaire d'exécution au-delà des montants autorisés dans les requêtes préalables.

A l'achèvement d'un projet/activité, tout solde de fonds non dépensé sera reprogrammé par accord mutuel entre le partenaire d'exécution et l'UNICEF ou restitué par le partenaire. Les modalités de déboursement de fonds, l'importance des décaissements, la portée et la fréquence des activités de contrôle dépendront des conclusions de l'examen (micro-assessment) de la capacité de gestion des finances publiques s'il s'agit d'un partenaire d'exécution gouvernemental, et de l'évaluation de la capacité de gestion financière s'il s'agit d'un autre type de partenaire. Un consultant qualifié, tel qu'un cabinet d'expertise comptable, choisi par l'UNICEF peut effectuer une telle évaluation à laquelle participera le partenaire d'exécution.

Les modalités de déboursements de fonds, l'importance des décaissements, la portée et la fréquence des activités de contrôle peuvent être modifiées au cours de l'exécution du programme en fonction des conclusions du suivi des programmes, des dépenses, des rapports et de vérification des comptes.

Partie VI - SUIVI ET EVALUATION

Pleinement inscrits dans un focus commun à l'ensemble du Système des Nations Unies autour du Cadre de Coopération Stratégique (CdCS) couvrant la période 2016-2020, une partie significative des éléments du programme de coopération viseront à renforcer les capacités nationales à recueillir, traiter et analyser les données statistiques relatives à l'enfant algérien.

Diverses stratégies d'intervention seront utilisées pour ce faire et mises en œuvre au niveau central et décentralisé. Celles-ci comprendront l'utilisation des nouvelles technologies pour renforcer les systèmes de gestion du secteur de l'éducation, l'expansion de l'utilisation de la méthodologie d'analyse des goulots d'étranglements (MoRES) autour de la mortalité néonatale, ainsi que de l'efficacité des services de protection de l'enfance au niveau décentralisé, de même que le soutien au fonctionnement du futur Observatoire de Equité et des unités chargées de l'information statistique des ministères partenaires autour de la création et de la dissémination de données nationales désagrégées et sensibles à l'équité.

La prochaine enquête de ménages (MICS6) prévue en 2017/2018 permettra également d'actualiser l'analyse de situation des enfants et des femmes et mettra en évidence les goulots d'étranglement qui peuvent participer aux disparités d'accès à des services de qualité pour l'enfance.

L'UNICEF continuera également à utiliser la production d'évidence et d'évaluations conjointes pour informer les décideurs publics autour des choix stratégiques qui optimisent les investissements du Gouvernement autour des services sociaux destinés aux enfants et aux jeunes à travers un plan intégré de suivi et évaluation.

Dans le cadre de la composante du programme relative aux enfants hors du système scolaire et afin de mieux cerner les goulots d'étranglement qui favorisent le décrochage scolaire, des micro-enquêtes permettant l'identification des causes sous-jacentes du phénomène de l'abandon scolaire seront conduites. Toujours dans ce cadre, une étude thématique sur l'adéquation du marché du travail et les formations professionnalisantes offertes aux adolescents et jeunes sera réalisée.

Le plan intégré de suivi et évaluation prévoit également deux études CAP (Connaissance, Attitudes et Pratiques) dans les Wilayas d'intervention des Hauts-Plateaux et du Sud, qui seront réalisées afin de déterminer le « Baseline » (enquête initiale) et suivre les progrès atteints dans l'output relatif aux changements de comportement vis-à-vis des bonnes pratiques autour de l'éveil et le développement du jeune enfant. L'enquête initiale sera en principe réalisée au premier semestre 2016 et l'enquête finale au troisième trimestre 2020.

Deux évaluations clés sont aussi anticipées afin notamment d'éclairer a) l'efficacité et la pertinence des modèles de prise en charge préscolaire au niveau décentralisé ; b) l'efficacité et la pertinence du programme d'inclusion sociale et c).

Le plan de suivi et d'évaluation pourrait être complété par des études ou évaluations additionnelles qui seront déterminées pendant la mise en œuvre du programme de coopération. La revue à mi-parcours offrira une opportunité privilégiée pour la mise à jour, si nécessaire, dudit plan.

Les différents programmes mis en œuvre par UNICEF et ses partenaires feront l'objet d'un suivi diligent et structuré, accompagné de revues annuelles formelles des progrès ou contraintes avec les différents partenaires de mise en œuvre. Une revue à mi-parcours de l'ensemble du programme, anticipée à l'été 2018, permettra également de prendre acte des résultats obtenus à ce stade et d'effectuer au besoin les ajustements possibles en termes de résultats escomptes ainsi que des priorités programmatiques.

Partie VII - ENGAGEMENTS DE L'UNICEF

Le Conseil d'Administration de l'UNICEF a approuvé au titre du programme de pays pour l'Algérie pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020, une dotation de 5 928 000 dollars américains sur les ressources régulières de l'UNICEF.

Le Conseil d'Administration de l'UNICEF a également autorisé la recherche de ressources additionnelles désignées comme « autres ressources » à hauteur de 8 026 000 dollars américains pour compléter le financement des programmes spécifiés dans le présent document. La disponibilité de ces fonds sera sujette à l'intérêt des donateurs aux projets proposés. A cet effet, l'UNICEF entreprendra un plaidoyer pour mobiliser leur soutien au sein de la communauté locale et internationale des donateurs.

Les engagements financiers mentionnés ci-dessus ne prennent pas en compte les financements additionnels qui pourraient être obtenus en réponse aux éventuels appels d'urgence initiés par le Gouvernement ou le Système des Nations Unies en réponse aux urgences humanitaires ou sur requête du Gouvernement.

Le soutien de l'UNICEF inclut le financement du personnel technique, des équipements et fournitures, du transport, des fonds pour le plaidoyer, les recherches, les études, les consultations, le développement des programmes, le suivi et l'évaluation, les activités de formation et de communication en appui aux programmes.

Une partie du soutien de l'UNICEF pourra être attribuée aux Organisations Non Gouvernementales et aux associations reconnues par le Gouvernement.

L'UNICEF sera habilité et autorisé à recruter du personnel et des consultants en appui à la conception, la mise en œuvre, l'assistance technique, le suivi et l'évaluation des divers projets inscrits au présent programme de coopération.

L'allocation des ressources fera l'objet d'une ventilation détaillée dans les Plans d'Action Annuels. D'un commun accord entre le Gouvernement et l'UNICEF, si le taux de mise en œuvre dans l'un des projets, s'avère en deçà des estimations annuelles, tout, ou une partie des fonds disponibles sera réallouée à d'autres projets ayant démontré une capacité d'exécution supérieure.

En consultation avec les ministères sectoriels et les services concernés, l'UNICEF procédera aux commandes des matériels et équipements, à concurrence des fonds disponibles et planifiés à cet effet, conformément aux règles et procédures de l'UNICEF.

En fonction des besoins du programme, l'UNICEF mettra à la disposition du Gouvernement le matériel et les équipements qui lui sont destinés dès leur arrivée dans le pays. L'UNICEF effectuera des visites périodiques en vue de s'assurer de l'utilisation adéquate de l'assistance auprès des bénéficiaires et se réserve le droit de demander la restitution de tout ou d'une partie des fournitures et du matériel demeurant inutilisée ou ayant fait l'objet d'une utilisation inadéquate, dans le but de les reprogrammer pour d'autres activités convenues dans le cadre du Plan d'Action du Programme Pays, en consultation avec les services concernés.

L'UNICEF n'assumera aucune responsabilité directe découlant d'arrangements contractuels conclus entre le partenaire d'exécution et un tiers fournisseur.

Partie VIII - ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'Accord de Base de Coopération signé entre le Gouvernement et l'UNICEF, le Gouvernement mettra à disposition le personnel, les locaux, les équipements, les fournitures, l'assistance technique, les ressources financières et les coûts récurrents et non récurrents nécessaires à la bonne exécution du programme, à l'exception de ceux fournis par l'UNICEF et/ou d'autres agences du Système des Nations Unies, des organisations internationales ou des organismes bilatéraux, ou des organisations non gouvernementales.

Le Gouvernement sera responsable du dédouanement, de la réception, du stockage, de la distribution et du contrôle des biens et équipements mis à disposition par l'UNICEF, qui seront exempts de taxes, de frais, de droits de passage ou de douane aux termes de ce présent

accord. L'UNICEF sera également exempté de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour les achats et services locaux fournis en appui aux programmes soutenus par l'UNICEF.

Le Gouvernement soutiendra les efforts de l'UNICEF pour identifier et soulever les fonds nécessaires pour répondre aux besoins financiers du Programme de Coopération et coopérera avec l'UNICEF en encourageant tout donateur potentiel à mettre à la disposition de l'UNICEF les fonds nécessaires pour mettre en œuvre les composants non financés du programme, soutenant les efforts de l'UNICEF à soulever des fonds pour le programme de la part de partenaires du secteur privé tant sur le plan international qu'en Algérie et en permettant les contributions de particuliers, sociétés et fondations pour appuyer ce programme de coopération qui sera lui-même exempté de taxe. Les ressources en espèces fournies au partenaire d'exécution ne doivent être utilisées qu'aux fins des activités convenues dans les plans d'action annuels, et conformément aux politiques, procédures et règlements nationaux établis qui sont conformes aux normes internationales. Plus particulièrement, les ressources en espèces ne sont utilisées que pour les activités convenues dans les plans d'action annuels, et les rapports sur l'utilisation intégrale de toutes les ressources en espèces reçues seront présentés à l'UNICEF au maximum dans les six mois suivant la réception des fonds.

Un formulaire type pour l'autorisation de financement et la confirmation des dépenses (FACE) reflétant les activités décrites dans le plan d'action annuel, sera utilisé par le partenaire d'exécution pour demander le décaissement des fonds ou pour obtenir l'accord de l'UNICEF qui remboursera ou paiera les dépenses programmées.

Le partenaire d'exécution remplira le formulaire FACE pour rendre compte de l'utilisation des ressources en espèces reçues. Le partenaire d'exécution identifiera le(s) fonctionnaire(s) désigné(s) qui donnera (ont) des détails sur les comptes, demandera (ont) et confirmera (ont) l'utilisation des ressources en espèces. Le formulaire FACE sera confirmé par le(s) fonctionnaire(s) désigné(s) du partenaire d'exécution.

Conformément aux termes de l'accord de Base de Coopération, le Gouvernement sera responsable de l'instruction de toute réclamation portée par des tiers à l'encontre de l'UNICEF, de ses fonctionnaires, ses experts en mission, de ses conseillers et agents. L'UNICEF, ses fonctionnaires, ses conseillers et ses agents ne pourront être tenus responsables de plaintes ou de litiges résultant d'opérations inscrites dans cet accord, excepté lorsqu'il est mutuellement reconnu par le Gouvernement et l'UNICEF que ces réclamations et demandes d'indemnités sont survenues suite à une négligence grave ou à la mauvaise conduite de l'un ou de plusieurs de ses fonctionnaires, ses experts en mission ou des personnes assurant des services pour le compte de l'UNICEF.

Partie IX - AUTRES DISPOSITIONS

Le Gouvernement de la République Algérienne démocratique et Populaire et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, déclarent conjointement que :

Le présent Plan d'Action du Programme de Pays abroge et remplace tout autre Plan d'Action antérieur ;

Le présent Plan d'Action du Programme de Pays peut être modifié par consentement mutuel des deux parties ;

Aucune disposition du présent Plan d'Action du Programme de pays ne saurait être interprétée comme une renonciation à la protection accordée à l'UNICEF par les dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies dont le Gouvernement Algérien est signataire.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés, ont signé le présent Plan d'Action du Programme de Pays, en ce à Alger.

Pour le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire

Signature : _____

Nom : مدير حقوق الانسان والتنمية الاجتماعية والشؤون الثقافية والتأهيلية والمهنية العمومية

Titre : مسؤول

Pour le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)

Signature : _____

Nom : MARC LUCET

Titre : Représentant

Programme Components and Outcomes (2016-2020)		Key Performance indicators (for each indicator: 2016 baseline and target for 2020)		
		Indicator(s) <i>SMART indicators will enable direct measurement of outcome</i>	Baseline Value	Target Value
			RR	OR
Programme Component 1: Développement et éducation de l'enfant				
Outcome 1 : Amélioration des opportunités de prise en charge et d'apprentissage qui favorisent la survie, le développement et l'inclusion des enfants, en particulier				
Output 1.1: Les enfants âgés de 0 à 5 ans bénéficient d'un meilleur accès à des opportunités de prise en charge, de survie, d'apprentissage préscolaire et de développement.	= (P1c4) National implementation plans for reduction of NIM and national perinatal care programme developed, costed and operational	2017 – developed	2020 – operational (means action plans, SOPs, etc. developed to translate to operation)	1440
	= MM audit report developed annually	0	5 national MM audit report available	
	= % of young mothers with correct knowledge of breastfeeding and good health and development practices of young children (pre-, post-assessments)	To be defined by KAP 2016	2020 10% points increase compared to baselines (source KAP 2020)	
	= National IECD strategy validated and operational	IECD draft strategy available	2016 costed strategy validated	
	= No of tailored ECD models functioning effectively (source=evaluation)	0 models	By 2020-3 models developed in 2 wilaya of the Faufs Plateaux –Timmun et Djelfa – and 1 wilaya in the South Tamanrasset (source IECD Evaluation planed in the CEP) s	5350

<p>Output 1.2: Les enfants vulnérables et exclus âgés de 6 à 16 ans bénéficient d'un soutien accru en matière d'accès à l'éducation et à des opportunités d'apprentissage et de formation professionnelle de qualité ; la persévérance scolaire est encouragée.</p>	<p>= Number of evidence-generation products developed and used to improve inclusion and retention in school of OOSC</p> <p>= Number of educators/vocational advisors with acquired knowledge on the VT guide (pre- and post-training surveys of trainees)</p> <p>= Catch-up curriculum developed and implemented by schools in the most disadvantaged districts (informed by the OOSC survey)-> source = curriculum itself</p>	<p>No existent</p> <p>No existent</p> <p>No existent</p>	<p>2 by year 2018 (survey on OOSC target, study on adequacy of vocational training and market)</p> <p>2018 – VT curriculum revised (based on the study)</p> <p>2020 – 100 school advisors trained and use of new VT guide</p> <p>2017 – curriculum developed</p> <p>2018 – implemented in schools (to be determined by the micro enquetesb OOSC)</p>		
--	---	--	--	--	--

<p>Output 1.3 : Les capacités du gouvernement à légiférer, planifier et établir le budget en vue d'améliorer la gouvernance et la qualité des services éducatifs à l'échelle nationale et locale sont renforcées.</p>	<p>= National EMIS track established and functional</p> <p>= (P5 b1) Number of operational disabled-friendly schools</p> <p>= Number of school inspectors/teachers with improved knowledge on CRC (pre- post training assessments)</p>	<p>Non-existent</p> <p>Non-existent</p> <p>Non-existent</p>	<p>2018 – established and functional (provides disaggregated data, that allows identifying of barriers, which inhibit realization of rights of the most disadvantaged children)</p> <p>2020 child-friendly school models developed and plan for scaling up from MoU available</p> <p>2020 – 100 school inspectors/teachers act as trainers on CRC and Gvt plan for scaling up is available (source CIDDEF report on role out of CRC model)</p>		
<p>Programme Component 2 - Protection et participation de l'enfant –</p>					
<p>Outcome 2: Renforcement de la prévention et de la prise en charge multisectorielles des cas de violence à l'encontre des filles et des garçons</p>					
<p>Output 2.1: L'engagement et les capacités du gouvernement à légiférer, planifier et établir le budget d'une expansion des interventions de prévention et de réponse dans le domaine de la protection de l'enfant sont renforcés.</p>	<p>= Government has improved knowledge of child-friendly budgeting</p>	<p>To be defined by on-going study On child budgeting (beginning 2017)</p>	<p>2020 – Ministry of Solidarity Plans includes explicitly child-specific items and budgets</p>	<p>1827,5</p>	<p>1076</p>

<p>Output 2.2: Les normes relatives à la prise en charge et la qualité des services de prévention et de protection de l'enfant au niveau national et local sont améliorées.</p>	<p>= Number of quality models for CP services for children in institutions are institutionalized</p> <p>= Referral system established and functional (source = recorded cases by the various options of referral system)</p> <p>= Number of migrant children accessing annually social services</p> <p>= Number of stakeholders (judges, prosecutors, policemen) with improved capacity for collaborative work on deviation/alternative methods for work with children in conflict with the Law (source = pre-post assessments at trainings)</p>	<p>9 institutions</p> <p>One referral option available in the wilaya of Blida</p> <p>Number of migrant children identified ~312 children (source MDM and MoS assessment</p> <p>3 wilaya (Alger, Oran, Constantine) apply inter-disciplinary working methods</p>	<p>2020 – in all child institutions Gvt apply quality CP models (circa 50)</p> <p>2018 – referral system scaled up by Gvt in 25 wilaya</p> <p>2020- referral system scaled up in all wilaya</p> <p>2020 – all identified migrant children(circa 3000) access to education and health services (source MDM and MoS assessment 2020</p> <p>2020 inter-disciplinary working method is scaled up by Gvt and applied in all wilaya</p>	
--	--	---	---	--

<p>Output 2.3: Les familles et les adolescents (filles et garçons) des régions les plus touchées sont davantage en mesure de participer, de se protéger et de réduire les comportements nuisibles</p>	<p>= % of target population with changed attitude to violent child disciplining methods (KAP survey in target areas)</p> <p>= Number of functioning youth councils/youth centre model in UNICEF target Wilayas (source = "functional" meaning youth participate in public decision and collect data on it)</p> <p>= Number of functioning digital platforms, dedicated to children's rights (source = website stats, e.g. number of hits, number of filled-in e-questionnaires, number of reported cases of violence, etc.</p>	<p>To be defined by specific survey on violent child discipline in 2016</p> <p>6 youth council (established by CISP0 operational</p> <p>1 in process of development</p>	<p>2020 to be determined from survey</p> <p>2018 – at least 10 10 youth council supported by Unicef</p> <p>2020- youth council practice is institutionalized and smart youth centre model applied</p> <p>2020 - 2 functional thematic-specific websites yearly increasing numbers of click friends</p>	
<p>Programme Component 3 - Inclusion sociale –</p>				
<p>Outcome 3: Amélioration de l'environnement politique et de la protection sociale des enfants et adolescents désavantagés et vulnérables, sous-tendue par des connaissances et données axées sur l'équité</p>				
<p>Output 3.1: Les capacités et compétences nationales relatives à la création de connaissances sur l'équité sociale et la pauvreté multidimensionnelle de l'enfant sont renforcées</p>	<p>= N-MODA conducted and used for targeting the most disadvantaged children (source = gvt docs referring to N-MODA for adjustment of targeting)</p>	<p>MODA development on-going</p>	<p>2020 – MODA referred to in design of national social protection policy/plans</p>	<p>1400</p> <p>1200</p>
<p>Output 3.2: Les capacités nationales d'adoption de mesures de protection sociale de l'enfant qui soient efficaces, efficientes, inclusives et sensibles au genre sont renforcées</p>	<p>= Alternatives for budget restructuring to ensure social protection of the most disadvantaged children developed (source: Evaluation-planned in CEP)</p>	<p>Non-existent</p>	<p>Child focused budget identified in at least one instructional budget (Ministry of Solidarity)</p>	

Inter sectoriel				1300	1400
-----------------	--	--	--	------	------

To collect information on some of the proposed indicators, it may be feasible to implement KAP surveys in early 2016 (for baselines) and in e.g. 2019, in addition to other topic-specific studies and surveys, which have been planned for.

